



RAPPORT  
**FINANCIER**  
SEMESTRIEL 2021



# SOMMAIRE



<b>1. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ</b>	3
<b>2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	4
2.1. BILAN	4
2.2. COMPTE DE RÉSULTAT	6
2.3. ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	7
2.4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	8
2.5. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	9
<b>3. ANNEXE AUX COMPTES</b>	10
3.1. FAITS CARACTÉRISTIQUES	10
3.2. RÉFÉRENTIEL IFRS	10
3.2.1. RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉ	10
3.2.2. TEXTES APPLICABLES DEPUIS LE 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021	10
3.2.3. NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON UTILISÉES	11
3.2.4. IMPACT DES NORMES PROCHAINEMENT APPLICABLES	11
3.3. MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	12
3.3.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION	12
3.3.2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	13
3.3.3. SOCIÉTÉS EXCLUES DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	13
3.4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	13
3.4.1. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS	13
3.4.2. BILAN	14
3.4.3. COMPTE DE RÉSULTAT	20
3.4.4. INFORMATION SECTORIELLE	21
3.4.5. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	21
3.5. NOTES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS	22
3.5.1. INSTRUMENTS FINANCIERS	22
3.5.2. DETTES DE FINANCEMENT	31
3.5.3. RISQUES DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE	32
3.6. NOTES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	33
3.6.1. CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	34
3.7. AUTRES NOTES	36
3.7.1. BILAN	36
3.7.2. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS	38
3.7.3. COMPTE DE RÉSULTAT	38
3.8. ÉVÈNEMENTS POST CLÔTURE	39
<b>4. RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	40

# 1. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

Le premier semestre 2021 a été marqué pour les **Assurances de personnes** par une activité très dynamique en Epargne : la collecte a retrouvé un niveau supérieur au niveau d'avant la crise sanitaire et s'inscrit en forte progression (+63 %) par rapport au premier semestre 2020 marqué par le premier confinement.

Une nouvelle offre d'Assurance vie a été lancée en juin dans les réseaux Caisse d'Epargne et Banque Populaire, avec une offre de services renforcée autour de la gestion déléguée d'entrée de gamme et d'un renforcement de la thématique de l'offre financière. Sa nouvelle tarification est également mieux adaptée au contexte de taux bas.

La nouvelle offre contrat groupe en Assurance des emprunteurs a été lancée au mois de juin dans le réseau Caisse d'Epargne et dans 2 Banques Populaires pilotes. Alliant simplicité, souplesse et sécurité, cette offre est mieux adaptée aux besoins des clients.

L'ambition de créer un modèle opérationnel unique d'**Assurances non vie** pour les clients particuliers et professionnels du groupe s'est concrétisée avec le déploiement réussi du programme #INNOVE2020 dans les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne dans le courant de l'année 2020.

Avec la pleine exploitation du potentiel du groupe BPCE, l'accélération des ventes attendue se confirme au premier semestre 2021 : portés par le déploiement des nouvelles offres, les produits cœur de gamme connaissent une croissance à 2 chiffres.

Le nouveau modèle d'expérience client permet de conserver un haut niveau de qualité de service et de gagner en compétitivité grâce au nouveau système de gestion des sinistres, à des parcours client repensés et améliorés, ainsi qu'à une relation client agile et digitale renforcée.

En Dommages, la sinistralité du premier semestre a été marquée par un épisode orageux exceptionnel au cours du mois de juin.

Enfin, **Natixis Assurances** a participé activement au lancement des prêts participatifs « relance » (PPR). Ce dispositif, coconstruit entre la Direction Générale du Trésor, la Fédération Française de l'Assurance et les principaux Groupes bancaires français, vise à soutenir les PME-ETI face aux conséquences de la crise sanitaire et à favoriser la reprise économique. Le pôle Assurances et 17 autres assureurs se sont ainsi mobilisés pour une première levée de capitaux de 11 milliards d'euros, un volume sans précédent en France et en Europe qui permettra de financer à hauteur de 90 % les prêts participatifs distribués par les banques à des entreprises dynamiques.

## Activité commerciale

Le premier semestre 2021 a été marqué par une activité commerciale très dynamique dans les deux métiers.

Avec 6,4 milliards d'euros de primes en affaires directes, la collecte d'Assurance vie enregistre un net rebond (+63 %) par rapport au premier semestre 2020. La collecte retrouve ainsi un niveau supérieur à celui d'avant la crise sanitaire : +19 % par rapport au premier semestre 2019. Les primes en Unités de Compte (UC) progressent de 69 % et s'établissent à 2,4 milliards d'euros ; elles représentent 37,7 % de la collecte brute totale, taux en hausse de 1 point par rapport au premier semestre 2020 et supérieur de 0,3 point à celui du Marché à fin mai. La collecte brute sur le fonds en euros est en hausse de 60 % pour s'établir à 4 milliards d'euros.

À 594 millions d'euros, les cotisations de Prévoyance individuelle et d'Assurance des emprunteurs (ADE) progressent à un rythme soutenu (+17 %). Les cotisations de Prévoyance individuelle sont en hausse de 10%, croissance principalement portée par le réseau Caisse d'Epargne (+18 %) qui représente 41% de l'activité. Les cotisations

d'Assurance des emprunteurs sont en hausse de 20 % grâce au dynamisme commercial des réseaux et à l'évolution de la quote-part de coassurance des affaires nouvelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (passage de 34 % à 50 %).

En Assurance non vie, le portefeuille atteint 6,7 millions de contrats, en augmentation de 6 %, porté par la dynamique des ventes dans les deux réseaux. Les ventes brutes, en progression de 38 %, confirment un « changement de braquet » du fait du déploiement réussi des nouvelles offres Auto et MRH. A 888 millions d'euros, les primes acquises progressent de 8% avec une croissance de l'activité très forte sur le réseau Banque Populaire (+11%) mais également sur le réseau Caisse d'Epargne (+6 %). La progression est portée par le cœur de gamme avec +11 % en Auto, +10 % en Multirisque Habitation, +7 % sur la GAV et la MAV, en phase avec la croissance du portefeuille et les évolutions tarifaires.

## Produit Net Bancaire (PNB) et résultat consolidé

**Le Produit Net Bancaire** de Natixis Assurances atteint 497 millions d'euros, en progression de 9 % par rapport au premier semestre 2020, sous l'effet de :

- la croissance de 8 % du PNB en Assurances de personnes, qui bénéficie de la progression de 12 % des encours d'Assurance vie et de la hausse des marchés financiers. La croissance du PNB bénéficie également de la bonne tenue de l'activité en Prévoyance individuelle et en Assurance des emprunteurs, avec notamment une amélioration de la sinistralité en arrêt de travail ;
- la croissance de 1% du PNB en Assurances non vie avec une sinistralité qui revient à des niveaux nominaux après une année 2020 marquée par la crise sanitaire ;
- la contribution exceptionnelle de 14 M€ au Fonds de solidarité Covid-19 au premier semestre 2020.

**Les charges d'exploitation** s'établissent à 252 millions d'euros, en croissance de 7%. Cette évolution permet d'accompagner la croissance de l'activité.

**Le résultat brut d'exploitation** est en augmentation de 11% à 245 millions d'euros.

**Le résultat des sociétés mises en équivalence** s'établit à +3 M€ grâce à la contribution de BPCE IARD, à comparer à -13 M€ au premier semestre 2020 (marqué par la constatation d'une perte de valeur de 14 M€ sur le bancassureur libanais Adir).

**La charge d'impôt** est en baisse de 8 % à 66 millions d'euros en raison de la baisse du taux légal en France (27,5 % en 2021 vs 31 % en 2020) et de la non déductibilité de la contribution exceptionnelle au Fonds de solidarité Covid-19.

**Le résultat net** de l'ensemble consolidé s'établit à 182 millions d'euros, en hausse de 34 % par rapport au résultat du 30 juin 2020.

## 2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 2.1. BILAN

ACTIF (en k€)	Notes	30 juin 2021	31 déc 2020
Écarts d'acquisition	7.1	17 647	17 647
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance		-	-
Autres immobilisations incorporelles	7.1	155 211	163 617
<b>ACTIFS INCORPORELS</b>		<b>172 858</b>	<b>181 264</b>
Immobilier de placement	5.1	1 096 108	1 089 430
Immobilier de placement en UC		430 693	447 553
<i>Placements détenus jusqu'à leur échéance</i>		786 334	787 999
<i>Placements disponibles à la vente</i>		52 417 287	52 130 491
<i>Placements en option de juste valeur et détenus à des fins de transaction</i>		7 428 025	8 181 591
<i>Placements prêts et créances</i>		13 215 178	13 002 968
<b>Placements financiers</b>	5.1	<b>73 846 824</b>	<b>74 103 049</b>
Placements financiers en UC	5.5	21 195 256	18 867 622
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés		28 862	49 297
<b>PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>	5	<b>96 597 743</b>	<b>94 556 951</b>
<b>INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>	3.7	<b>93 887</b>	<b>96 420</b>
<b>PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS</b>	6	<b>18 035 674</b>	<b>16 503 695</b>
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	7.1	58 677	66 544
Frais d'acquisition reportés		271 338	264 563
Participation aux bénéfices différée active	4.2	-	-
Actifs d'impôt différé	7.3	1 955	20
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	7.1	1 005 068	871 572
Créances nées des opérations de cession en réassurance	7.1	41 462	28 309
Créance d'impôt exigible		45 831	114 968
Autres créances		246 378	165 240
<b>AUTRES ACTIFS</b>		<b>1 670 709</b>	<b>1 511 216</b>
<b>ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE ET ABANDONS D'ACTIVITÉ</b>		-	-
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>638 704</b>	<b>490 570</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>117 209 575</b>	<b>113 340 116</b>

## 2.1. BILAN

PASSIF (en k€)	Notes	30 juin 2021	31 déc. 2020
Capital social ou fonds équivalents		148 014	148 014
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 097 937	1 097 937
Réserve de réévaluation recyclable nette de comptabilité reflet		542 127	590 933
Autres réserves et OCI non recyclable	7.1	237 544	36 918
Résultats cumulés		280 415	252 448
<b>Résultat net consolidé de l'exercice</b>		<b>182 126</b>	<b>262 985</b>
Écarts de conversion		1 701	1 534
<b>CAPITAUX PROPRES DU GROUPE</b>		<b>2 489 863</b>	<b>2 390 770</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>224</b>	<b>189</b>
<b>CAPITAUX PROPRES TOTAUX</b>		<b>2 490 088</b>	<b>2 390 958</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	7.1	<b>37 532</b>	<b>34 804</b>
Dettes subordonnées		1 403 333	1 385 428
Dettes de financement représentées par des titres		-	-
Autres dettes de financement		437 305	488 039
<b>DETTES DE FINANCEMENT</b>	5.3	<b>1 840 638</b>	<b>1 873 467</b>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance		52 989 878	49 903 663
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC		16 504 468	14 035 142
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</b>	6.1	<b>69 494 346</b>	<b>63 938 805</b>
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire		19 476 085	19 589 840
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire		-	-
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC		5 525 940	5 230 792
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers</b>	6.1	<b>25 002 025</b>	<b>24 820 632</b>
Instruments dérivés séparés sur contrats		-	-
Participation aux bénéfices différée passive	4.2	4 232 159	4 691 064
<b>PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS</b>	6	<b>98 728 530</b>	<b>93 450 501</b>
Passifs d'impôt différé	7.3	39 095	49 713
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		15	15
Dettes d'exploitation représentées par des titres		-	-
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		46 624	33 933
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	7.1	363 731	426 929
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	7.1	11 060 218	10 350 730
Dettes d'impôt exigible		1 119	2 007
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés		21 862	14 346
Autres dettes		2 580 123	4 712 713
<b>AUTRES PASSIFS</b>		<b>14 112 787</b>	<b>15 590 386</b>
<b>PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>117 209 575</b>	<b>113 340 116</b>

## 2.2. COMPTE DE RÉSULTAT

(en k€)	NOTES	30 juin 2021	30 juin 2020
Primes émises		7 930 703	5 200 731
<i>Variation des primes non acquises</i>		<i>(102 695)</i>	<i>(62 167)</i>
Primes acquises	7.3	7 828 008	5 138 564
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités		-	-
Autres produits d'exploitation		76 473	82 927
<i>Produits des placements</i>		<i>1 078 085</i>	<i>868 724</i>
<i>Charges des placements</i>		<i>(85 404)</i>	<i>(213 729)</i>
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>		<i>102 264</i>	<i>98 269</i>
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>		<i>1 052 877</i>	<i>(1 075 290)</i>
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>		<i>(50 454)</i>	<i>(142 521)</i>
<b>Produits des placements nets de charges</b>	5.1	<b>2 097 368</b>	<b>(464 547)</b>
<b>Charges des prestations des contrats</b>	6.1	<b>(8 960 103)</b>	<b>(3 887 412)</b>
<i>Produits des cessions en réassurance</i>		<i>1 548 014</i>	<i>1 490 820</i>
<i>Charges des cessions en réassurance</i>		<i>(1 493 174)</i>	<i>(1 342 362)</i>
<b>Charges ou produits nets des cessions en réassurance</b>	6.1	<b>54 840</b>	<b>148 458</b>
Charges des autres activités		-	-
Frais d'acquisition des contrats	7.3	(383 509)	(358 146)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés		-	-
Frais d'administration	7.3	(353 030)	(323 593)
Autres produits et charges opérationnels courants	7.3	(93 522)	(96 917)
Autres produits et charges opérationnels non courants		-	-
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>266 525</b>	<b>239 334</b>
Charge de financement		(21 377)	(18 749)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	3.7	2 908	(12 596)
Impôts sur les résultats	7.3	(65 926)	(71 729)
Résultat après impôt des activités discontinues		-	-
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>7.3</b>	<b>182 130</b>	<b>136 260</b>
Intérêts minoritaires		4	9
Résultat net (part du groupe)		182 126	136 250
Résultat par action (€)		9	7
Résultat dilué par action (€)		9	7

## 2.3. ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en k€)	30 juin 2021	31 déc. 2020
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>182 130</b>	<b>263 002</b>
Écarts de conversion	167	(296)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(505 335)	924 838
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	1 270	(5 513)
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	622	(552)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	(4 142)	(679)
Comptabilité reflet brute d'impôt différé	442 462	(706 299)
Impôts	16 956	(53 971)
<b>TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(48 000)</b>	<b>157 529</b>
<b>RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>134 130</b>	<b>420 531</b>
dont part du groupe	133 925	420 527
dont part des minoritaires	205	4

## 2.4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du groupe					Part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital social ou fonds équivalents	Primes	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultats cumulés	Total part du groupe		
(en k€)							
<b>Situation au 31/12/2019</b>	<b>148 014</b>	<b>1 097 937</b>	<b>431 180</b>	<b>562 337</b>	<b>2 239 469</b>	<b>189</b>	<b>2 239 658</b>
Changement de méthode IAS 8 et correction d'erreurs	-	-	-	-	-	-	-
<b>Situation au 31/12/2019 corrigée</b>	<b>148 014</b>	<b>1 097 937</b>	<b>431 180</b>	<b>562 337</b>	<b>2 239 469</b>	<b>189</b>	<b>2 239 658</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)	-	-	157 542	-	157 542	(18)	157 524
Résultat net consolidé de l'exercice (2)	-	-	-	262 986	262 986	17	263 003
<b>Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1) + (2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>157 542</b>	<b>262 986</b>	<b>420 528</b>	<b>(1)</b>	<b>420 527</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	(268 287)	(268 287)	-	(268 287)
Mouvements sur le capital	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	(940)	(940)	-	(940)
Régul. des capitaux propres des OPCVM	-	-	-	(944)	(944)	-	(944)
Divers	-	-	-	4	4	0	4
<b>Situation au 31/12/2020</b>	<b>148 014</b>	<b>1 097 937</b>	<b>588 723</b>	<b>556 096</b>	<b>2 390 770</b>	<b>188</b>	<b>2 390 958</b>
Changement de méthode IAS 8 et correction d'erreurs	-	-	-	-	-	-	-
<b>Situation au 31/12/2020 corrigée</b>	<b>148 014</b>	<b>1 097 937</b>	<b>588 723</b>	<b>556 096</b>	<b>2 390 770</b>	<b>188</b>	<b>2 390 958</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)	-	-	(48 201)	-	(48 201)	201	(48 000)
Résultat net consolidé de l'exercice (2)	-	-	-	182 126	182 126	4	182 130
<b>Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1) + (2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(48 201)</b>	<b>182 126</b>	<b>133 925</b>	<b>205</b>	<b>134 130</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	(34 724)	(34 724)	-	(34 724)
Mouvements sur le capital	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	(108)	(108)	(169)	(277)
Régul. des capitaux propres des OPCVM	-	-	-	(108)	(108)	-	(108)
Divers	-	-	-	-	-	(169)	(169)
<b>Situation au 30/06/2021</b>	<b>148 014</b>	<b>1 097 937</b>	<b>540 522</b>	<b>703 391</b>	<b>2 489 863</b>	<b>224</b>	<b>2 490 088</b>

## 2.5. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en k€)	30 juin 2021	31 déc. 2020
<b>Résultat opérationnel avant impôt</b>	<b>266 525</b>	<b>490 153</b>
+/- Plus et moins-values de cession des placements	(102 264)	(152 578)
+ Dotations nettes aux amortissements	69 016	182 452
+/- Variation des frais d'acquisition reportés	(6 775)	18 364
+ Variation des dépréciations	50 454	176 093
+ Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs relatifs à des contrats financiers y compris PB différée	4 188 512	2 758 864
+ Dotations nettes aux autres provisions	2 509	(8 855)
+/- Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	(1 052 877)	(341 249)
- Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	591	(3 738)
<b>Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement</b>	<b>3 149 166</b>	<b>2 629 353</b>
+ Variation des créances et dettes d'exploitation	448 623	481 715
+ Variation des valeurs données ou reçues en pension	(2 128 424)	3 005 408
+ Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	(66 130)	26 962
- Impôts nets décaissés	(65 186)	(184 624)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>	<b>1 604 573</b>	<b>6 448 967</b>
- Acquisitions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie acquise	-	-
+ Cessions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie cédée	-	-
- Prises de participation dans des entreprises associées	-	-
+ Cessions de participations dans des entreprises associées	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
+ Cessions de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	15 330 819	16 721 966
+ Cessions d'immobilier de placement	-	71 017
+ Cessions des placements et instruments dérivés des activités autres que l'assurance	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers</b>	<b>15 330 819</b>	<b>16 792 983</b>
- Acquisitions de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(16 696 822)	(23 183 283)
- Acquisitions d'immobilier de placement	(7 220)	(8 666)
- Acquisitions et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers</b>	<b>(16 704 043)</b>	<b>(23 191 949)</b>
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 194	(72 416)
<b>Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>4 194</b>	<b>(72 416)</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>(1 369 030)</b>	<b>(6 471 383)</b>
+ Droits d'adhésion	-	-
+ Émissions d'instruments de capital	-	-
- Remboursements d'instruments de capital	-	-
+ Opérations sur actions propres	-	-
- Dividendes payés	(34 724)	(268 287)
<b>Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires</b>	<b>(34 724)</b>	<b>(268 287)</b>
+ Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	-	394 000
- Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	(44 000)	(16 000)
- Intérêts payés sur dettes de financement	(21 377)	(38 724)
<b>Flux de trésorerie liés au financement du groupe</b>	<b>(65 377)</b>	<b>339 276</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>(100 101)</b>	<b>70 989</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>456 637</b>	<b>408 072</b>
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 604 573	6 448 967
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(1 369 030)	(6 471 383)
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(100 101)	70 989
+ Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1	(8)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin 2021</b>	<b>592 080</b>	<b>456 637</b>
<i>dont :</i>		
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>638 704</i>	<i>490 570</i>
<i>Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire</i>	<i>(46 624)</i>	<i>(33 933)</i>

## 3. ANNEXE AUX COMPTES

### 3.1. FAITS CARACTÉRISTIQUES

#### Intégration du pôle Assurances au Groupe BPCE

Le Groupe BPCE a initié en juin 2021 une offre publique d'achat simplifiée portant sur les actions Natixis. Conformément à l'avis n°221C1758 de l'Autorité des marchés financiers publié le 13 juillet 2021, le Groupe BPCE a procédé le 21 juillet 2021 au retrait obligatoire de toutes les actions Natixis qui n'ont pas été apportées à l'offre publique, ainsi qu'à la sortie définitive de Natixis de la cote sur les marchés financiers. Le Groupe BPCE prévoit de simplifier son organisation en regroupant les métiers au service de la banque de détail : Assurances, Paiements et le pôle Solutions et Expertises Financières (SEF). Cette opération prévue au premier trimestre 2022 devrait conduire BPCE SA à racheter les titres de Natixis Assurances à Natixis SA.

#### Dynamisme de l'activité commerciale

Le premier semestre 2021 a été marqué pour Natixis Assurances par une activité commerciale très dynamique, notamment en Epargne. Les primes acquises ont retrouvé un niveau supérieur au niveau d'avant la crise sanitaire à 7 828 M€, elles s'inscrivent en forte progression de 52% par rapport au premier semestre 2020 marqué par le premier confinement.

#### Financement

Natixis Assurances a remboursé un emprunt senior de 44 M€ le 22 juin 2021 auprès de Natixis.

### 3.2. RÉFÉRENTIEL IFRS

#### 3.2.1. RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉ

Les états financiers sont établis conformément :

- au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ;
- au règlement ANC n° 2020-01 relatif aux règles de consolidation des entreprises y compris les entreprises régies par le code des assurances et au Code des assurances pour les contrats d'assurance et les traités de réassurance sous réserve des dispositions d'IFRS 4.

Les états financiers ont par ailleurs été préparés en référence :

- à la synthèse des travaux des groupes de travail du Conseil National de la Comptabilité (CNC) sur les spécificités de mise en œuvre des IFRS par les organismes d'assurance mise à jour en janvier 2007 ;
- à la recommandation ANC n° 2013-05 du 7 novembre 2013 relative au format des états financiers des organismes d'assurance sous référentiel comptable international ;
- à la recommandation du CNC publiée le 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différés actives dans les comptes consolidés des organismes d'assurance ;

- à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2016-01 du 2 décembre 2016 relative aux informations à mentionner dans l'annexe des comptes consolidés établis selon les normes internationales.

Concernant les comptes intermédiaires :

- ils sont établis en conformité avec IAS 34 : toutes les informations requises par le référentiel IFRS ne sont pas reprises en arrêté intermédiaire et les comptes semestriels doivent être lus en relation avec les derniers comptes annuels établis au 31 décembre 2020 ;
- les méthodes appliquées sont identiques à celles appliquées dans les derniers comptes annuels.

#### 3.2.2. TEXTES APPLICABLES DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2021

##### Amendement IFRS 16 « Concessions de loyers – Covid 19 »

Adopté par la Commission européenne le 9 octobre 2020, il est applicable de manière rétrospective au 1<sup>er</sup> juin 2020. Cet amendement prévoit un allègement opérationnel facultatif et temporaire lié à la crise sanitaire du Covid-19 pour les locataires bénéficiant de concessions de loyers.

L'IASB a publié le 31 mars 2021 un nouvel amendement permettant d'élargir le champ d'application du précédent à l'arrêté semestriel 2021 ; une homologation par l'UE est attendue au second semestre 2021. Des discussions sont en cours à la CNCC concernant les conséquences au 30 juin 2021 de l'application de l'amendement.

##### Amendements aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « Réforme des taux d'intérêts de référence – Phase 2 »

Les amendements aux normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 « Réforme des taux d'intérêts de référence - Phase 2 » ont été adoptés par l'Union Européenne le 13 janvier 2021. Ces amendements sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec une application anticipée possible. Natixis Assurances avait choisi d'opter pour une application anticipée à compter du 31 décembre 2020.

Ces amendements visent à définir le traitement comptable applicable aux actifs et passifs financiers concernés par la transition aux taux de référence alternatifs. Ils apportent une exemption également en matière d'application de la comptabilité de couverture afin de permettre le maintien de la comptabilité de couverture au-delà de la modification des taux de référence. Natixis Assurances est principalement exposée sur ses actifs financiers aux taux EURIBOR et LIBOR. Le montant des actifs financiers indexés sur ces indices, dont la maturité est supérieure au 31 décembre 2021, sont présentés en note 3.5.5.

### 3.2.3. NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON UTILISÉES

Les normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), adoptées par l'Union Européenne et dont l'application est obligatoire en 2021 sont appliquées pour l'établissement des états financiers au 30 juin 2021 et notamment les textes entrés en vigueur en 2021.

### 3.2.4. IMPACT DES NORMES PROCHAINEMENT APPLICABLES

#### IFRS 9. Instruments financiers

Natixis Assurances se prépare à l'entrée en vigueur d'IFRS 9 qui remplacera la norme IAS 39 de façon obligatoire. Cette norme a été adoptée par la Commission Européenne et traite des sujets suivants :

- le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers ;
- la dépréciation fondée sur le risque de crédit ;
- la comptabilité de couverture.

#### Principaux impacts du changement des principes de classement

IFRS 9 prévoit une logique de classification des actifs différenciée en fonction de leur nature :

- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le résultat, sauf utilisation à l'achat de l'option de classification en juste valeur par les capitaux propres non recyclable (pas de recyclage en résultat des plus ou moins-values réalisées) ;
- Parts de fonds comptabilisés à la juste valeur par le résultat ;
- Instruments de dette comptabilisés en fonction de leur modèle de gestion et de leurs caractéristiques contractuelles :
  - si le modèle de gestion est de conserver les actifs pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et si le critère SPPI est respecté (décrit ci-après), alors les instruments seront comptabilisés au coût amorti,
  - si le modèle de gestion vise à la fois à percevoir les flux de trésorerie contractuels et à réaliser des cessions pour enregistrer des plus-values et si le critère SPPI est respecté, alors les instruments seront comptabilisés à la juste valeur par les capitaux propres,
  - dans les autres cas, les instruments seront comptabilisés à la juste valeur par le résultat.

Le critère SPPI (Solely Payments of Principal and Interests) est vérifié lorsque les flux contractuels de l'instrument de dette sont constitués uniquement du remboursement du capital initialement prêté et du paiement des intérêts sur ce capital, en rémunération du passage du temps et du risque de crédit essentiellement.

L'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 devrait donc conduire à une proportion plus élevée de titres comptabilisés à la juste valeur par le résultat, la majorité des actions, les parts de fonds et les titres de dettes ne respectant pas le critère SPPI (cf. annexes IFRS 9 au chapitre 5.4 Placements).

#### Principaux impacts de la nouvelle approche de dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes de crédit attendues. Ce modèle s'appliquera aux instruments de dette et aux prêts évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Si le modèle de dépréciation d'IAS 39 est fondé sur les pertes de crédit avérées, IFRS 9 impose de comptabiliser à minima les pertes

de crédit attendues à 12 mois et, en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, les pertes de crédit attendues à maturité. Le montant des pertes de crédit attendues intègre la probabilité de défaut ainsi que les pertes en cas de défaut encourues sur l'exposition.

L'application de ce nouveau modèle de dépréciation est susceptible de générer une augmentation des dépréciations pour risque de crédit à constater en résultat. Ces dépréciations seront par nature plus volatiles que les dépréciations constatées selon IAS 39 compte tenu de leur nature plus prospective.

#### Option de report de la mise en œuvre de la norme

Conformément au règlement UE 2017/1988 du 3 novembre 2017, les entités d'assurance, ainsi que les secteurs assurance des conglomérats financiers, peuvent désormais sur option et sous certaines conditions n'appliquer la norme IFRS 9 qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et non pas dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le 17 mars 2020, l'IASB a voté en faveur du report de l'entrée en vigueur de la nouvelle norme comptable internationale des passifs d'assurance au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette décision a également été accompagnée par la prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 (Instruments financiers) prévue par IFRS 4. Ainsi, après analyse du poids des passifs d'assurance dans le passif consolidé de Natixis Assurances, Natixis Assurances a opté pour le report d'application de la norme IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Toutefois, la compagnie a d'ores et déjà engagé des travaux d'analyse de la norme et de revue du portefeuille et les poursuit en inscrivant son projet dans ce nouveau calendrier.

#### IFRS 17. Contrats d'assurance

À la suite du report de la date d'application voté par l'IASB en mars 2020, IFRS 17 entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Fin juin 2020, l'IASB a publié la norme IFRS 17 amendée dans sa version définitive (un ultime amendement concernant l'information comparative des assureurs appliquant pour la première fois simultanément IFRS 9 et IFRS 17 devrait toutefois être intégré d'ici fin 2021 au texte de la norme).

Le processus d'adoption de la norme au niveau européen est par ailleurs en cours et se poursuivra jusqu'à fin 2021. Le projet de règlement relatif à l'homologation de la norme IFRS 17 au niveau européen prévoit une disposition optionnelle permettant aux assureurs de ne pas appliquer le regroupement des contrats émis au plus à un an d'intervalle pour certaines catégories de contrats (les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe et les groupes de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire). Cette disposition devrait être intégrée au texte définitif de la norme applicable au niveau européen, qui sera validé à l'issue du processus d'adoption de la norme.

IFRS 17 remplacera IFRS 4 et définit notamment :

- le niveau de regroupement des contrats (contrats émis au plus à un an d'intervalle, soumis à des risques similaires et gérés ensemble) aux fins d'estimation de leur niveau de profitabilité ;
- le modèle comptable applicable en fonction des caractéristiques du contrat :
  - i. approche simplifiée pour les contrats dont la période de couverture est inférieure ou égale à un an,
  - ii. variable fee approach pour les contrats dits « participatifs directs »,
  - iii. le modèle général pour les contrats ne rentrant pas dans les deux catégories précédentes ;
- la présentation des états financiers et les informations à fournir en annexe.

Cette norme va modifier en profondeur le mode d'évaluation et de comptabilisation des contrats d'assurance.

Natixis Assurances s'est dotée de structures projet à la hauteur des changements induits par la norme et a poursuivi en 2021 au cours du premier semestre 2021 les travaux d'implémentation initiés en 2018 : instruction et documentation des choix normatifs, modélisation, adaptation des systèmes et des organisations, production des comptes et stratégie de bascule, communication financière et conduite du changement.

## Règlement (UE) 2021/2080 du 28 juin 2021

La Commission Européenne a publié le 2 juillet 2021 le Règlement (UE) 2021/1080 du 28 juin 2021 qui vise à adopter les amendements aux normes IAS 16, IAS 37, IAS 41, IFRS 1, IFRS 3, IFRS 9 et IFRS 16.

L'amendement IAS 16 « Produit antérieur à l'utilisation prévue », publié le 14 mai 2020 uniformise l'application de la norme en interdisant la déduction des produits générés par une immobilisation pendant son transfert sur site ou pendant sa mise en état des coûts de celle-ci. Ces coûts doivent à présent être comptabilisés en résultat net.

L'amendement IAS 37 « Contrats onéreux – Coûts d'exécution d'un contrat » publié par l'IASB le 14 mai 2020 a pour but de préciser les coûts qu'une entité doit inclure pour déterminer si un contrat est déficitaire.

L'amendement IFRS 3 « Référence au cadre conceptuel » publié le 14 mai 2020 dans le but d'apporter des précisions pour éviter les conséquences inattendues en cas de regroupement d'entreprises.

Les amendements aux normes IFRS 1, IFRS 9, IFRS 16 et IAS 41 s'insèrent dans le cadre des améliorations annuelles 2018-2020 de l'IASB. Ces améliorations annuelles s'intègrent dans le processus continu de l'IASB de simplification et d'amélioration des normes.

Le Règlement (UE) 2021/1080 du 28 juin 2021 entérine l'entrée en vigueur de l'ensemble de ces amendements à compter du 1er janvier 2022.

Natixis Assurances n'est pas concerné par ces amendements.

## 3.3. MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 3.3.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

#### Intégrations et mise en équivalence

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- l'intégration globale pour les entités contrôlées au sens d'IFRS 10 ;
- la comptabilisation des actifs et des passifs pour les activités conjointes au sens d'IFRS 11 ;
- la mise en équivalence pour les coentreprises au sens d'IFRS 11 et conformément à IAS 28 ;
- la mise en équivalence pour les entreprises associées sous influence notable au sens d'IAS 28.

La méthode de l'intégration globale consiste à substituer à la valeur comptable de la participation, chacun des éléments d'actif et de passif de la filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat en intérêts minoritaires.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable de

la participation dans les comptes du détenteur, la quote-part d'intérêt de Natixis Assurances dans les capitaux propres et le résultat de l'entité détenue. Les titres sont inscrits pour cette valeur réévaluée à l'actif du bilan consolidé, au poste "Investissements dans les entreprises associées". La différence entre la valeur historique des titres et leur valeur réévaluée est comptabilisée au passif du bilan dans les "Capitaux propres part du groupe" et au résultat dans le poste de "Quote-part dans le résultat des entreprises associées" du compte de résultat consolidé.

## Opérations réciproques

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées notamment :

- les dividendes perçus intra-groupe ;
- les plus ou moins-values réalisées sur les OPCVM consolidés ;
- les acceptations, cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les créances, dettes et provisions intra-groupe, ainsi que les produits et charges réciproques.

## Conversion des comptes des filiales et participations étrangères

Les sociétés consolidées tiennent toutes leurs comptes en euros, à l'exception d'Adir qui est mise en équivalence et qui tient ses comptes en livres libanaises.

Conformément à IAS 21, la conversion des comptes de la monnaie fonctionnelle à la monnaie de présentation est faite selon la méthode du cours de clôture. L'écart de conversion est porté dans les capitaux propres.

## Consolidation des entités structurées

IFRS 10 définit un modèle unique de contrôle applicable à l'ensemble des entités qu'il s'agisse ou non d'entités structurées. Le contrôle d'une entité doit désormais être analysé au travers de trois critères cumulatifs : le pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité, l'exposition aux rendements variables de l'entité et le pouvoir d'influencer sur les rendements variables obtenus de l'entité.

## Arrêté anticipé

Les comptes sociaux qui sont utilisés pour établir les états financiers consolidés semestriels sont issus d'un arrêté « anticipé » pour les données techniques, les données financières étant issues d'un arrêté « réel ». L'arrêté anticipé consiste à procéder à un arrêté au 31 mai puis à estimer une partie des postes du bilan et du compte de résultat pour le mois de juin.

### 3.3.2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Entité	Méthode	Siège social	Juin 2021		Décembre 2020		Dates d'entrée / sortie
			% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	
<b>Intégration globale</b>							
BPCE Vie	IG	30, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	1997
BPCE Prévoyance	IG	30, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	1997
BPCE Assurances	IG	88, avenue de France, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2014
Natixis Life	IG	51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %	1998
BPCE APS	IG	88, avenue de France, 75013 Paris	53 %	53 %	53 %	53 %	2014
GIE BPCE Relation Assurances	IG	30, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2015
SCI Fructifoncier	IG	22, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2004
SPPICAV Nami Investment	IG	22, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2009
FCP Réaumur Actions	IG	43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2005
FCT Tulip Note	IG	12 rue James Watt, 93200 Saint-Denis	100 %	100 %	100 %	100 %	2018
FCT NA F ECO IMM II	IG	12 rue James Watt, 93200 Saint-Denis	100 %	100 %	100 %	100 %	2019
<b>Mise en équivalence</b>							
BPCE IARD	MEE	Chaban de Chauray, 79000 Niort Cedex	50 %	50 %	50 %	50 %	1997
Adir	MEE	Banque Byblos, avenue Elias Sarkis, Beyrouth, Liban	34 %	34 %	34 %	34 %	2001
Écureuil Vie Développement	MEE	Héron Building, 66, avenue du Maine, 75014 Paris	51 %	51 %	51 %	51 %	2015
SCI DUO Paris	MEE	28-32, avenue Victor Hugo, 75016 Paris	50 %	50 %	50 %	50 %	2017

Le périmètre de consolidation ne varie pas sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021.

### 3.3.3. SOCIÉTÉS EXCLUES DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

#### OPCVM et participations immobilières

En première approche, les critères retenus pour l'intégration dans le périmètre de consolidation des OPCVM et participations immobilières est le suivant :

- selon IFRS 10 et IFRS 11, le contrôle d'un fonds est établi lorsque Natixis Assurances a la capacité d'influer sur ses rendements du fait de son pouvoir sur l'entité. Seuls les droits substantiels, c'est-à-dire lorsque Natixis Assurances a la capacité pratique de les exercer, sont pris en compte ;
- total du bilan ou de la situation nette de l'OPCVM supérieur à 0,5% des placements de Natixis Assurances ;
- le total des entités exclues du périmètre ne représentant pas plus de 5% du total des placements.

### 3.4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### 3.4.1. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ; elle inclut une part de jugement dans l'application des principes comptables décrits ci-après. Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition dans le cadre des tests de dépréciation, les instruments financiers en juste valeur non cotés sur un marché actif, les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers, la participation aux bénéfices différée active dans le cadre du test de recouvrabilité, les provisions pour risques et charges et notamment les engagements sociaux, ainsi que les actifs d'impôt différé.

Les estimations et les hypothèses afférentes sont réalisées notamment à partir de l'expérience passée, de la réglementation, des principes actuariels usuels ; elles font l'objet d'analyse de sensibilité lorsque cela est requis par les normes ou lorsque cela permet à Natixis Assurances d'exercer son jugement. Les estimations et les hypothèses sont régulièrement réexaminées.

### 3.4.2. BILAN

#### 3.4.2.1. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Conformément à IAS 36, ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an, à une date proche de la date de clôture annuelle, et d'une provision le cas échéant.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT), définies comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Dans la pratique, Natixis Assurances retient une approche par entité juridique.

Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur d'utilité, calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage de pôle Assurances.

Concernant les écarts d'acquisition des entités acquises avant le 1er janvier 2004, la valeur d'entrée retenue en IFRS correspond à leur valeur nette comptable qu'ils avaient en normes françaises à cette date.

#### Traitement de l'écart d'acquisition des entités mises en équivalence

Conformément à IAS 28.32 et IAS 28.42, le goodwill relatif à une entité mise en équivalence n'est pas présenté séparément et ne peut pas faire l'objet d'un test de dépréciation distinct. La valeur de mise en équivalence est dans ce cas appréciée globalement comme un actif unique.

S'agissant de la SCI Tours Duo, nous avons effectué au 31 décembre 2020 une analyse de sensibilité sur le test de dépréciation du Goodwill en prenant pour hypothèse clé la valeur de marché de l'immobilier. Nous constatons qu'une fluctuation du marché de - 10,6% conduirait à ce que la valeur recouvrable de l'UGT soit égale à la valeur comptable.

#### Traitement de l'écart d'acquisition des entités sous contrôle commun

Conformément à IAS 27 et à la méthode appliquée par Natixis pour les regroupements d'entreprises placées durablement sous contrôle commun, l'écart d'acquisition relatif à l'acquisition de ces entités est imputé sur les capitaux propres consolidés.

#### 3.4.2.2. Immobilisation des développements informatiques

Les logiciels créés en interne répondant aux conditions définies par IAS 38 sont activés. Ils sont amortis sur leur durée d'utilité. Celle-ci est appréciée au cas par cas dans le cadre d'un processus de sélection commun à toutes les sociétés du groupe Natixis. Pour les principaux développements informatiques, cette durée est comprise dans un intervalle allant de 1 à 13 ans.

Seules les dépenses engagées lors de la phase de développement sont immobilisées, les coûts générés par la phase de recherche étant constatés en charge de la période.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés et sont constatés directement en charge.

#### 3.4.2.3. Immobilier de placement

En application d'IAS 40.32A, Natixis Assurances a opté pour la valorisation à la juste valeur et variation en résultat de ses immeubles de placement. L'immobilier de placement concerné est celui de la SCI Fructifoncier, la SCI Duo Paris et de la SPPICAV Nami Investment.

#### 3.4.2.4. Opérations de location

Selon la norme IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif déterminé.

Le contrôle est établi lorsque le preneur détient, tout au long de la durée d'utilisation, les deux droits suivants :

- le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien ;
- le droit de décider de l'utilisation du bien.

Pour le preneur, la norme IFRS 16 impose la comptabilisation à l'actif de tous les contrats de location répondant à la définition établie par la norme, sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif loué, enregistré parmi les immobilisations, et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location.

Natixis Assurances utilise les exceptions prévues par la norme en ne modifiant pas le traitement comptable des contrats de location de courte durée (inférieure à 12 mois) ou portant sur des actifs sous-jacents de faible valeur.

#### Détermination de l'actif représentatif du droit d'utilisation

À la date de début du contrat de location, l'actif au titre du droit d'utilisation doit être évalué au coût.

Ce dernier comprend :

- le montant initial du passif locatif ;
- le cas échéant, les paiements de loyers versés en date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés par le preneur ;
- une estimation des coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent ainsi que la restauration du lieu ou pour la remise du bien sous-jacent dans l'état exigé par les termes et conditions du contrat de location.

La valeur du droit d'utilisation est susceptible d'être ultérieurement ajusté si le contrat de location est modifié, si la durée de location vient à être réestimée, et pour tenir compte des variations contractuelles de loyer liées à l'application d'indices ou de taux.

#### Durée de la location

Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement, sur la durée du contrat de location.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 16, la durée du contrat de location correspond à la période de location non résiliable complétée, le cas échéant, des périodes couvertes par des options de renouvellement dont l'exercice par le preneur est raisonnablement certain et les périodes couvertes par des options de résiliation dont l'exercice par le preneur n'est pas raisonnablement certain. Elle est, en général, de 9 ans concernant les contrats de baux immobiliers de droit français de type « 3/6/9 ». Il est précisé que le contrat n'est plus exécutoire, lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit

de le résilier sans la permission de l'autre partie et en ne s'exposant qu'à une pénalité négligeable.

L'appréciation du caractère raisonnablement certain est réalisée en tenant compte de tous les facteurs pertinents faisant que Natixis Assurances a un avantage économique à exercer une option ou à ne pas l'exercer tels que :

- les conditions d'exercice de ces options au regard des conditions de marché ;
- les aménagements importants effectués dans les locaux loués ;
- les coûts associés à la résiliation du contrat ;
- l'importance du bien loué pour Natixis Assurances compte-tenu de sa nature spécifique ou de sa localisation ;
- de l'historique des renouvellements de biens similaires, mais aussi de la stratégie quant à l'utilisation à venir des biens.

## Détermination de la dette locative

À la date de début du contrat de location, les paiements pris en compte pour déterminer la dette locative comprennent les paiements qui se rapportent au droit d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat de location et qui n'ont pas encore été versés. Sont exclus des paiements retenus pour la détermination de la dette locative, la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe d'habitation s'agissant de taxes entrant dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique », ainsi que la taxe foncière et les primes d'assurances éventuellement refacturées par le bailleur, celles-ci constituant un paiement locatif variable (dès lors que les montants remboursés ne sont pas prédéterminés contractuellement).

Suivant la norme IFRS 16, les paiements sont actualisés soit au taux implicite du contrat de location, soit au taux marginal du preneur, qui est le taux que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire, dans un environnement économique similaire. Natixis Assurances applique aux paiements de ses contrats le taux marginal.

## Présentation

La charge d'intérêt relative à la dette financière et la charge d'amortissement du droit d'utilisation sont renseignées au compte de résultat respectivement sur la ligne « charges de financement » et sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels courants ». Les droits d'utilisation sont présentés sur les lignes d'immobilisation du bilan consolidé où sont enregistrés les biens de même nature détenus en pleine propriété. La dette locative est portée sur la ligne « Autres dettes de financement » au passif du bilan consolidé.

### 3.4.2.5. Placements financiers

#### Classification des placements financiers

Le classement des titres de placement est, en résumé, le suivant :

- Actifs détenus jusqu'à leur échéance (HTM) : portefeuille géré en extinction ; initialement emprunts d'Etat à taux fixe, une partie des titres obligataires à taux fixe sans dérivés incorporés, notamment ceux à risque de crédit jugé faible et dont la sensibilité était supérieure à 3,7<sup>(1)</sup>. Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti ;
- Actifs disponibles à la vente (AFS) : une partie des obligations à taux fixe sans dérivés incorporés, obligations à taux variable et taux fixe plus taux variable, OATI, actions, OPCVM et SCPI. Ces actifs sont valorisés à la juste valeur, la variation de juste valeur sur la période est enregistrée directement en capitaux propres ;

(1) À l'exception des obligations détenues par la société BPCE Prévoyance qui sont classées en AFS.

- Actifs détenus à des fins de transaction (trading) : Sicav monétaires détenues à des fins de gestion de la trésorerie à court terme. Ces actifs sont valorisés à la juste valeur, la variation de juste valeur sur la période est enregistrée directement en résultat ;
- Actifs en option de juste valeur (JVO) : instruments financiers à dérivés incorporés (obligations convertibles, obligations indexées et titres structurés) puisqu'ils ne font pas l'objet d'un démembrement. Ces actifs sont valorisés à la juste valeur, la variation de juste valeur sur la période est enregistrée directement en résultat ;
- Placements en représentation des contrats en unités de compte : afin d'éviter toute discordance entre l'actif et le passif, les actifs et passifs en unités de compte sont comptabilisés en option de juste valeur.

## Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont classés comme des actifs ou passifs en juste valeur dont les variations passent par résultat, sauf s'il s'agit d'instruments de couverture désignés comme tels et efficaces.

## Comptabilité de couverture

Les dérivés désignés comme instruments de couverture dans le cadre de relations de couverture sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 39.

Natixis Assurances documente à l'origine la relation de couverture, ses objectifs, sa stratégie en termes de gestion des risques, et formalise l'efficacité de la couverture, dès sa mise en place et sur la durée de la couverture, en démontrant l'efficacité rétrospective et prospective de la relation de couverture.

Natixis Assurances a souscrit des contrats de swaps de devises en couverture d'un portefeuille obligataire libellé en dollar pour un notionnel de 614 M€ à fin juin 2021. Ces instruments dérivés sont enregistrés selon les principes de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie :

- La part efficace des variations de juste valeur du dérivé est comptabilisée en capitaux propres ;
- Le gain ou la perte relative à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat.

## Règles d'inscription à l'actif

La date d'enregistrement comptable des instruments financiers est la date de règlement.

Aucun coût de transaction n'est supporté directement ; les seuls coûts refacturés par le gestionnaire d'actif sont des coûts administratifs. Ainsi, pour les obligations, le prix de revient comptabilisé dans les comptes sociaux est net de frais ; le taux actuariel à l'achat utilisé dans les comptes sociaux est ainsi inchangé en IFRS.

## Pensions et prêts de titres

Les titres prêtés ou mis en pension ne sont pas décomptabilisés car Natixis Assurances garde la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

## Décomptabilisation

Un placement financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

## Principes fondamentaux de valorisation des placements

Le principe général est de retenir le cours « bid » dès lors que celui-ci est disponible et pertinent.

La juste valeur des placements est estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergent avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction. Cette juste valeur correspond au cours acheteur (« bid »).

### Le cours « bid » est obtenu à partir :

- le prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif ;
- une valeur déterminée à partir de techniques de valorisation en l'absence de cotation sur un marché actif.

La valorisation des instruments financiers est ainsi établie par l'application d'un processus combinant, dans l'ordre de préférence :

- la reprise du dernier cours coté sur un marché réglementé lorsque celui-ci est très récent (moins de 5 jours pour les titres de taux, moins d'une journée pour la quasi-totalité des titres de capital) et correspond à des transactions significatives sur un marché suffisamment liquide ;
- l'utilisation de bases d'informations largement répandues chez les intervenants de marché et investisseurs institutionnels (Reuters, Bloomberg, Fininfo, Markit, etc.) ;
- l'interrogation de contreparties pour obtention d'une cotation « bid » ;
- très marginalement, en l'absence de cours ou cotations jugés pertinents, le recalcul d'une valorisation à partir de paramètres observables sur les marchés (taux d'intérêt, volatilités, etc.) ou de paramètres reconstitués.

Concrètement, le processus de valorisation repose sur l'intervention conjointe :

- des gérants, du service « référentiel valeurs » et du service de gestion des risques de la société titulaire du mandat de gestion financière des portefeuilles détenus ;
- de la société en charge de la comptabilité et de la valorisation du mandat.

La séquence résumée des opérations est la suivante :

- évaluation des titres de taux issue d'un contributeur de cours indépendant (BVAL Cash, service de Bloomberg). Cette source de prix est renforcée alternativement par une source secondaire, BGN<sup>(1)</sup> de Bloomberg, et le cas échéant par le maintien d'un processus de contribution de prix à l'initiative de Ostrum Asset Management ;
- récupération des informations permettant de valider la pertinence des cours intégrés : « spreads d'asset swaps », cours des « credit default swaps » lorsqu'il en existe, cours des 2 000 titres composant l'indice Barclays, etc. ;
- lorsque la « fraîcheur » des cours automatiques n'est pas suffisante (cours de + de 5 jours) récupération des cours contribués par des contreparties externes sur l'ensemble des places de cotation disponibles (marchés réglementés, plateformes transactionnelles, prix de référence Isma, courtiers, etc.) ;
- vérification de la pertinence des cours, sous le contrôle du service de gestion des risques de la société de gestion. Le « pricing » réalisé par ce dernier pour les titres obligataires repose sur :
  - l'utilisation d'une courbe des taux « zéro coupon » reconstituée à partir des cotations de « swaps » et « futures » ;

- l'établissement d'une matrice de spreads moyens pour chaque catégorie de rating à partir des données de marché observées et synthétisées ci-avant ;

- compte tenu de la relative illiquidité constatée pour certaines catégories de titres, un spread forfaitaire peut être ajouté au modèle dans une optique prudentielle ;

- l'actualisation des cash flows contractuels des titres, réalisée avec les valeurs de paramètres précédemment calculées ;

- confrontation des cours renseignés par les gérants aux cours calculés par le service des risques : la juste valeur d'un titre est validée par le service des risques si la différence de valeur constatée sur un titre est inférieure à 5%. Dans le cas contraire, une confrontation est réalisée entre les différentes sources disponibles (« spread asset swap » sur le primaire, « re-pricing » sur le marché secondaire, valorisation « RMM », prix estimé par des contreparties de marché, etc.). Dans une optique prudentielle, aucun cours ne peut être retenu sans l'aval du service des risques, qui est susceptible d'imposer les cours qu'il estime pertinents au regard de ses propres calculs.

### Cas particuliers :

• **titres structurés** : le cours est généralement obtenu de l'établissement « structureur » et/ou (re)calculé à l'aide d'outils de « pricing » (« LexiFi »), à partir des valeurs de paramètres fournies par la contrepartie ou observées sur les marchés. Ces travaux sont effectués par une équipe de gestion dédiée aux produits structurés, selon des modalités similaires à celles utilisées par le service de gestion des risques pour la contre-valorisation des titres obligataires classiques ;

• **investissements non cotés (FCPR, capital risque, capital investissement, FCT, etc.)** : compte tenu de la nature des investissements sous-jacents et de la périodicité le plus souvent trimestrielle des valorisations, l'obtention d'une cotation en temps réel est matériellement impossible. En règle générale, la juste valeur est donc la valeur communiquée par le gérant du fonds à la clôture du trimestre précédant celui de l'arrêt ;

• **immobilier** : bien que reposant toujours, in fine, sur une valeur établie par comparaison avec le marché et/ou sur la valeur actuelle estimée des flux futurs procurés par les biens sous-jacents, le cours retenu comme valeur de réalisation diffère selon la nature juridique de l'instrument considéré :

- pour les SCPI également ouvertes aux investisseurs particuliers, la valeur retenue est celle constatée lors de la dernière « confrontation » mensuelle entre les ordres d'achat et de vente ;

- pour les instruments réservés aux investisseurs institutionnels ou contrôlés par la compagnie, la juste valeur correspond à l'Actif Net Réévalué de la structure détenue ou à la valeur calculée par un ou plusieurs experts. Cette valeur repose essentiellement sur une expertise des biens immobiliers détenus par les structures, établie par comparaison avec des transactions récentes sur des biens similaires et/ou la valeur actuelle des revenus procurés par les biens ;

• **OPCVM** : la juste valeur correspond toujours à la dernière valeur liquidative publiée.

Enfin, malgré toutes les diligences conduites en matière de valorisation, il convient de rappeler que les valorisations établies ne visent qu'à établir une image fidèle de la situation des actifs à la date de clôture. De ce fait, les valeurs retenues sont susceptibles d'être sensiblement différentes des valeurs de réalisation qui seraient effectivement obtenues à une date postérieure, dans l'hypothèse improbable où Natixis Assurances serait amenée à céder des actifs sur un marché parfois volatil et peu profond.

(1) Bloomberg Generic (prix calculé par Bloomberg à partir de contributeurs).

## Principes régissant la gestion des placements

Les principes régissant la gestion des placements détenus par Natixis Assurances sont décrits ci-après.

### S'agissant des placements admis en représentation des engagements libellés en euros (fonds général) :

#### a) S'agissant des placements à revenu fixe (obligations et TCN) :

##### Politique générale de risque de crédit :

La gestion du risque de crédit est encadrée par les procédures et capacités d'analyse des équipes de recherche « crédit » de Ostrum Asset Management. De même, les limites des émetteurs sont définies et suivies au sein du Comité des Risques de Ostrum Asset Management. Elle s'inscrit par ailleurs dans le cadre plus général de la gestion du risque de crédit par le groupe Natixis. Enfin, les résultats des travaux de recherche et d'analyse des portefeuilles des compagnies sont présentés périodiquement au Comité de Crédit de Natixis Assurances ; celui-ci décide des orientations et/ou inflexions à mettre en œuvre dans une optique de gestion prudente des risques associés aux placements détenus ;

La politique de risque de crédit appliquée aux investissements obligataires est relativement conservatrice en retenant, à l'achat, presque exclusivement les titres d'émetteurs disposant d'une qualité de crédit supérieure ou égale à BBB. Le portefeuille comporte ainsi un encours peu significatif (2% du total) de titres relevant de la catégorie « speculative grade », correspondant à des notations allant de CC (783 M€ d'actif net) à BB+.

Au 30 juin 2021, la répartition du portefeuille selon divers axes est la suivante :

##### Notation de crédit :

- les titres notés entre A et AAA représentent 73% de l'encours ;
- les titres notés BBB représentent 21% de l'encours ;
- les titres disposant d'une notation inférieure à BBB représentent 2% de l'encours ;
- les titres non notés représentent 4% de l'encours.

##### Secteur d'activité :

- 29% sont des titres d'émetteurs étatiques, publics ou parapublics ;
- 32% des émetteurs industriels ou du secteur des services ;
- 39% des émetteurs du secteur financier (dont 77% notés entre A et AAA).

##### Titrisations et CLO :

- dans le cadre du décret n°2013-717 du 2 août 2013 qui permet aux compagnies d'investir dans les prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, Natixis Assurances a acquis des parts ou des titres de dettes émis par des Fonds Communs de Titrisation (FCT) pour un montant total de 1 335 M€ ;
- Natixis Assurances détient un encours de valeurs mobilières relevant de la catégorie des asset-backed securities ou CLO (prix de revient brut résiduel de 3 M€ à fin juin 2021). Ces titres ont été acquis en 2008 sur des niveaux de valorisation conférant un « spread » élevé par rapport aux rendements sans risque. Le nombre élevé de lignes (22 à fin juin 2021) composant cet encours et la diversification sectorielle et géographique de ce portefeuille de titrisations, essentiellement européennes, constituent des facteurs de réduction du risque associé à ce portefeuille, acquis dans une perspective de détention jusqu'à l'échéance.

### Exposition aux risques bancaire et immobilier :

- les expositions aux risques de type « immobilier » sont majoritairement indirectes et généralement sécurisées par la nature juridique des titres détenus (« obligations foncières », « covered bonds », « cedulas », « pfandbrief ») et les garanties qui en découlent (existence de « pools » d'actifs en garantie, sur-couverture des engagements, etc.) ;
- l'exposition directe au secteur de la construction et immobilier correspond à des émissions de sociétés européennes, principalement investies sur le sous-segment de l'immobilier commercial et de bureau. Alternativement, il peut s'agir de groupes diversifiés intervenant notamment dans le domaine des infrastructures et des concessions, dont le profil de risque est jugé satisfaisant ;
- l'importance du gisement des émetteurs financiers (banques, caisses d'épargne, sociétés de crédit, structures de refinancement, compagnies d'assurance et de réassurance, etc.) par rapport au gisement total des titres obligataires (hors états et organismes parapublics) conduit inévitablement à l'existence d'encours significatifs sur ce secteur de l'économie. Il convient toutefois de noter que les titres sont acquis en veillant, au-delà de la notation et de la réputation de l'émetteur, à une diversification suffisante des risques en termes géographiques ou de sous-secteur d'activité.

#### b) s'agissant des OPCVM monétaires et monétaires dynamiques :

Natixis Assurances détient un encours d'OPCVM monétaires et monétaires dynamiques de 5 151 M€ de valeur comptable, exclusivement gérés par Ostrum Asset Management. La valorisation de ces titres généralement détenus pour une courte période fait ressortir une moins-value latente globale de 7 M€ sur la base des dernières valeurs liquidatives publiées au 30 juin 2021.

#### c) s'agissant des investissements « alternatifs » de Natixis Assurances :

Ils sont limités à 521 M€, ce qui représente 0,7% de la valeur des placements des fonds euros.

#### d) s'agissant des prêts et pensions de titres :

L'objectif des opérations de mise en pension et de prêt de certains titres détenus par les portefeuilles « Euros » est d'apporter une rémunération supplémentaire. Une part significative de ces opérations est réalisée avec des entités du Groupe BPCE, dans le cadre du pilotage global des opérations de trésorerie du Groupe. Pour environ un tiers du volume traité, il s'agit de prêts non garantis par un dépôt d'espèces ou de titres, réalisés avec Natixis ; il en résulte donc un risque de crédit associé à la contrepartie Natixis, soumis à limite. L'autre partie des opérations de prêt de titres est garantie par un dépôt d'espèces de la contrepartie, ajusté quotidiennement en fonction de la valeur de marché des titres prêtés ; le risque de crédit associé est donc très limité.

**S'agissant des placements admis en représentation des contrats en unités de compte**, il convient de souligner que ceux-ci sont presque exclusivement composés d'OPCVM soumis à l'agrément et au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers.

#### Compte tenu :

- de l'orientation essentiellement « actions » et/ou diversifié des OPCVM détenus ;
- de la valeur médiane relativement modeste des encours détenus sur les nombreux OPCVM détenus en représentation des engagements en Unités de Compte,

il n'a pas été procédé à des investigations approfondies des valorisations et travaux de valorisation réalisés par les sociétés de

gestion et contrôlés par les Commissaires aux Comptes désignés à la dernière clôture précédant le 30 juin 2021.

### 3.4.2.6. Dépréciation des actifs financiers

Natixis Assurances apprécie en date d'arrêté s'il existe une indication objective de dépréciation des titres, prêts ou créances sur base individuelle. Pour la détection des indices de dépréciation, Natixis Assurances analyse l'évolution d'un certain nombre de critères objectifs mais se fonde également sur le jugement de ses experts. De même, Natixis Assurances peut avoir recours à son jugement d'expert pour positionner dans le temps les flux futurs de recouvrement.

### Actifs comptabilisés au coût amorti et instruments de dette disponibles à la vente

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'un risque avéré de défaut de l'émetteur est identifié. La perte potentielle due à la dégradation du risque émetteur fait l'objet d'une estimation par Natixis Assurances sur la base d'une analyse multicritères. Les titres entrant dans cette catégorie sont déterminés au cas par cas lors de chaque arrêté de comptes.

### Instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Les critères de dépréciation des titres non amortissables (AFS exclusivement) sont les suivants :

- dépréciation automatique en cas de moins-value latente de plus de 50% à la clôture ;
- dépréciation automatique en cas de moins-value latente continue depuis plus de 24 mois ;
- analyse au cas par cas des titres présentant une moins-value latente de plus de 30% à la clôture ;
- analyse au cas par cas des titres présentant une moins-value latente continue depuis plus de 6 mois.

Les titres ainsi identifiés sont dépréciés au 1er euro afin de ramener la valeur nette comptable au niveau de la juste valeur. La dépréciation est figée trimestriellement et elle n'est jamais reprise.

Conformément à l'IFRIC 10, un titre de placement déjà provisionné fait l'objet d'une dépréciation complémentaire dès qu'une nouvelle baisse est constatée lors d'un arrêté comptable, sans condition de seuil ou de durée.

### 3.4.2.7. Créances et dettes d'exploitation

Les créances et dettes d'exploitation (créances et dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance, créances et dettes d'impôt exigible, autres créances et autres dettes) sont des créances et dettes à court terme (inférieures à un an) ; elles sont maintenues à leur prix de revient dans la mesure où l'effet d'actualisation n'est pas matériel.

### 3.4.2.8. Capitaux propres du groupe

La rubrique *Réserve de réévaluation recyclable nette de comptabilité reflet* est constituée des effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente et des effets de la réévaluation des instruments dérivés de couverture (couverture de flux de trésorerie), nets de comptabilité reflet.

La rubrique *Autres réserves et OCI non recyclable* est constituée des réserves légales de la holding Natixis Assurances et des écarts actuariels liés aux engagements sociaux enregistrés directement en capitaux propres non recyclables conformément à IAS 19 révisée.

La rubrique *Résultats cumulés* comprend les réserves consolidées part du groupe, y compris les acomptes sur dividendes distribués par la holding et la réserve de réévaluation des actifs non AFS nette de participation aux bénéficiaires et d'impôts différés.

### 3.4.2.9. Retraitement de la réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation n'est pas reconnue en IFRS : elle est donc éliminée.

### Retraitement du stock de réserve de capitalisation

La synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance, mise à jour en 2007, stipule que le stock de réserve de capitalisation doit être retraité en IFRS comme c'est le cas dans les normes françaises (ANC 2020-01). Le mécanisme de PB différée s'appliquant en IFRS comme en normes françaises (ANC 2020-01) et l'intention de gestion étant la même dans les deux référentiels, le traitement de la réserve de capitalisation est inchangé en IFRS.

Le stock de réserve de capitalisation a donc été initialement retraité de la façon suivante :

- élimination du stock à l'ouverture de 145 M€ ;
- constatation, suite à cette élimination, d'une PB différée à hauteur de 69 M€.

Ces écritures ont été enregistrées par contrepartie des capitaux propres.

L'annulation des variations ultérieures du stock de réserve de capitalisation donne lieu à la constatation du droit des assurés sous forme d'une provision pour participation aux bénéficiaires (PB) différée à hauteur du taux de PB différée. La PB différée ainsi constatée est soumise à impôt différé ; les retraitements sont enregistrés par contrepartie du résultat.

Le caractère suffisamment prudent de la PB différée ainsi comptabilisée est vérifié au travers du test de suffisance du passif.

### Impôt différé

Depuis la modification de la fiscalité intervenue en 2011 et applicable aux mouvements de la réserve de capitalisation (non-déduction des dotations, non-taxation des reprises), aucun impôt différé n'est constaté sur la part de la réserve de capitalisation retraitée en capitaux propres.

### 3.4.2.10. Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire

Les contrats financiers sans participation discrétionnaire sont des passifs financiers à évaluer selon les règles d'IAS 39. Il s'agit de contrats en unités de compte : les passifs afférents sont enregistrés en juste valeur.

### 3.4.2.11. Évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers

Comme l'autorise IFRS 4, après prise en compte du résultat du test de suffisance du passif, les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers sont évalués selon les méthodes appliquées dans les comptes individuels (sous réserve du retraitement éventuel des provisions non admises par IFRS 4) :

- **provisions mathématiques des contrats en euros** : elles correspondent aux engagements des compagnies vis-à-vis des assurés. Pour les contrats de capitalisation et les contrats d'assurance vie de capital différé à prime unique ou versement libre, les provisions sont déterminées par capitalisation au taux technique des sommes investies et des participations bénéficiaires incorporées
- **provisions mathématiques des rentes** : les provisions de rentes d'invalidité (garantie Responsabilité Civile RC) sont calculées avec la table TD 88-90 et un taux technique égal à 60% du TME, les provisions de rentes décès (RC, viagères et contractuelles) sont calculées avec les tables TGH05 et TGF05, TGF05 pour les souscriptions postérieures au 21 décembre 2012, et des taux techniques fixés conformément à la réglementation, les provisions de rentes prévoyance liées aux risques d'arrêt de travail et d'invalidité sont évaluées sur la base de lois de maintien du BCAC et les provisions de rentes prévoyance liées au risque dépendance sont provisionnées selon une loi de maintien fournie par le réassureur apériteur ;
- **provision globale de gestion** : elle est destinée à couvrir les charges de gestion futures non couvertes par des chargements sur primes ou prélèvement sur des produits financiers. Elle est calculée conformément au règlement ANC n° 2015-11 Art 142-6. Elle est évaluée par catégorie homogène de contrats ;
- **provision pour risque de taux** : elle a pour but de couvrir les engagements futurs potentiels relatifs aux taux minimum garantis viagers supérieurs ou égaux à 4,5 % octroyés aux contrats souscrits à partir du 1er juillet 1993 et aux primes versées à compter du 1er juin 1995. Elle est calculée comme étant la différence entre la valeur actuelle des engagements futurs et la provision mathématique du contrat à la date d'inventaire. Par ailleurs, afin de prendre en compte le niveau attendu des flux nets d'encours sur les contrats bénéficiant de taux garantis significatifs, une provision complémentaire est enregistrée sur la base des versements programmés mis en place avant le 1er février 2016 ;
- **provision pour primes émises non acquises** : elle constate la fraction, calculée prorata temporis, des primes émises au cours de l'exercice qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire ; cette provision concerne généralement les garanties dommages et prévoyance ;
- **provision pour risques en cours** : elle est destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats pour la part qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises ;
- **provision pour sinistres à payer** : elle correspond aux capitaux échus, aux rachats et sinistres survenus mais non encore réglés à la clôture de l'exercice. Pour les activités dommages et prévoyance, elle comprend une provision pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement déterminée selon des méthodes statistiques et un chargement de gestion destiné à couvrir les frais de liquidation des sinistres ;
- **provision pour recours à encaisser** : les recours à encaisser font l'objet de prévisions distinctes des provisions pour sinistres à payer ;

- **provision pour participation aux bénéfices constatée dans les comptes individuels** : elle correspond à la participation des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés par les compagnies d'assurances Vie. Elle leur est définitivement acquise et est destinée à être incorporée aux provisions mathématiques dans un délai maximum de 8 ans ;
- **provision pour risques croissants** : elle est destinée à faire face au risque restant à courir entre la date d'inventaire et le terme contractuel compte tenu de l'unicité ou du nivellement des primes à l'adhésion ;
- **provisions techniques des contrats en unités de compte** : elles correspondent aux engagements des compagnies vis à vis des assurés. Elles sont exprimées en unités de compte et évaluées sur la base de la valeur de réalisation à la clôture, des parts d'actifs inscrites en représentation. Pour les contrats prévoyant une garantie plancher, une provision spécifique est constituée afin de couvrir le risque de remboursement de la différence négative constatée entre la valeur des actifs en unités de compte à la date d'exigibilité de la prestation et les sommes nettes investies à la souscription. La méthode de Black-Scholes (stochastique) est utilisée pour calculer le montant de cette provision ;
- **frais d'acquisition reportés** : ils correspondent à la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition constatés en charge de l'exercice et sont calculés au prorata des primes non acquises à l'exercice.

### 3.4.2.12. Comptabilité reflet

Natixis Assurances a opté pour l'application de la comptabilité reflet (IFRS 4.30). Une provision pour participation aux bénéfices différée est ainsi enregistrée afin de reconnaître les droits des assurés sur les plus ou moins-values latentes des placements reconnues au bilan.

Tous les placements sont soumis à ce mécanisme. En effet, il est précisé que pour les placements soumis à la réserve de capitalisation, la politique de gestion financière de Natixis Assurances étant de détenir a priori les titres jusqu'à leur échéance, une participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur l'intégralité des plus ou moins-values latentes de ces titres.

Les dispositions de la comptabilité reflet s'appliquent à la fois aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire.

Les variations de PB différée et d'impôt différé sont comptabilisées par contrepartie des capitaux propres ou du résultat selon que les plus ou moins-values latentes sont enregistrées en capitaux propres (AFS) ou en résultat (JVO et Trading).

La synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance de janvier 2007 précise que : « En toute hypothèse, le taux de participation aux bénéfices retenu doit être mis en relation d'une part avec les taux de distribution observés dans le passé et d'autre part avec les hypothèses retenues pour l'embedded value ».

Compte tenu des taux de distribution prévisionnels pour l'année 2021 et en cohérence avec le taux de distribution observé pour l'exercice 2020, le taux de PB différée retenu au 30 juin 2021 est de 87% (inchangé par rapport à décembre 2020).

### Participation aux bénéfices différée active et test de recouvrabilité

Le règlement ANC 2020-01 relatif aux règles de consolidation des organismes d'assurance dispose que des actifs de participation différée peuvent être enregistrés si leur imputation sur les participations futures est fortement probable.

Le CNC a rappelé dans sa recommandation du 19 décembre 2008 les modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives.

Une PB différée active est comptabilisée en cas de moins-value latente globale des placements évalués en juste valeur. Seul le montant recouvrable de la PB différée active est comptabilisé ; ce montant est déterminé à l'aide d'un test de recouvrabilité.

Le caractère recouvrable de la PB différée est fonction de l'intention et de la capacité des compagnies à piloter la rémunération future des contrats en fonction des ressources.

L'analyse de la recouvrabilité de la PB différée s'inscrit dans un processus comprenant :

- l'évaluation de la probabilité de réaliser les moins-values latentes à la clôture de l'exercice et donc indirectement l'évaluation de la capacité à détenir des actifs en moins-value, en fonction des scénarii de collecte et de prestations (sous une hypothèse de continuité d'exploitation) ;
- le test de suffisance des passifs réalisé dans les conditions évoquées par IFRS 4.

Notons qu'en 2021, comme en 2020, Natixis Assurances est en situation de PB différée passive nette.

### 3.4.2.13. Provisions d'égalisation

Conformément à IFRS 4, les provisions d'égalisation constituées dans les comptes individuels sont éliminées. Une commission sur résultat technique due aux apporteurs est constatée lorsque les conventions le prévoient (dette égale à 50% de la provision pour les Banques Populaires et Caisses d'Épargne, 100% pour le crédit-bail, nulle pour l'ADE des Caisses d'Épargne et pour la provision de BPCE IARD). Un impôt différé est constaté sur les mouvements nets.

### 3.4.2.14. Avantages du personnel

Natixis Assurances a mis en place pour ses filiales françaises, un régime de retraite à cotisations définies de type article 83 au bénéfice de ses salariés, souscrit auprès d'un assureur tiers. Les cotisations versées alimentent un compte individuel par salarié et sont capitalisées.

### 3.4.2.15. Dettes subordonnées

Les titres et dettes subordonnés sont classés en dettes de financement, que leur durée soit déterminée ou indéterminée.

Ils sont comptabilisés au coût amorti, c'est-à-dire pour leur valeur nette dans les comptes individuels.

### 3.4.2.16. Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés

Selon IAS 32.18, le capital émis par un OPCVM ne correspond pas à la notion de capital mais à celle de dettes. Ainsi, les « intérêts minoritaires » des OPCVM consolidés sont enregistrés dans une rubrique spécifique des *Autres passifs*.

La variation de la composante « résultat » de cette dette est enregistrée en *Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat*.

La variation de la composante « capitaux propres » de cette dette est enregistrée par contrepartie des capitaux propres part du groupe. Enregistrer cette variation en résultat introduirait en effet une discordance avec les actifs, essentiellement classés en AFS, dont la variation de valeur est enregistrée par contrepartie des capitaux propres. Il s'agit par ailleurs du principe appliqué par le groupe Natixis.

## 3.4.3. COMPTE DE RÉSULTAT

### 3.4.3.1. Primes émises

Ce poste correspond aux primes émises de l'exercice nettes d'annulation, à l'exclusion des primes des contrats financiers sans participation discrétionnaire. Elles sont comptabilisées pour leur montant net de taxes.

### 3.4.3.2. Chiffre d'affaires des contrats financiers sans participation discrétionnaire

Pour les contrats financiers sans participation discrétionnaire, le chiffre d'affaires enregistré dans la rubrique *Chiffre d'affaires ou produits des autres activités* correspond aux chargements sur primes. Le chiffre d'affaires des contrats financiers sans participation discrétionnaire de l'exercice considéré n'est pas significatif.

### 3.4.3.3. Produits et charges des placements

Ces postes comprennent essentiellement les intérêts et loyers courus et encaissés de l'exercice, les amortissements de surcote-décote (pour les catégories HTM, AFS et JVO), les dividendes perçus, ainsi que les frais de gestion des placements.

### 3.4.3.4. Plus et moins-values de cession des placements

#### Valeur de sortie

Les plus ou moins-values de cession IFRS sont calculées par application de la méthode Fifo sur le canton AFS, JVO ou Trading, selon le classement du titre cédé. Cette méthode est identique à celle utilisée dans les comptes sociaux.

#### Achat-vente de titres AFS

Les opérations d'achat-vente de titres de la catégorie AFS ne donnent pas lieu à constatation de plus ou moins-values en résultat. En effet, afin de respecter les critères normatifs d'IAS 39, les titres AFS sont identifiés à l'achat et regroupés dans un même portefeuille. À la vente, les plus ou moins-values sont directement imputées aux capitaux-propres.

#### Plus ou moins-values réalisées sur titres en juste valeur par résultat

Les plus ou moins-values réalisées sur des titres classés en JVO ou en Trading sont comptabilisées dans la rubrique *Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat*.

### 3.4.3.5. OPCVM et SCI consolidés

#### Produits et charges des OPCVM et SCI consolidés

La contribution des OPCVM et SCI consolidés est présentée dans le résultat financier dans la mesure où ces supports sont considérés comme des placements de l'activité d'assurance.

#### Spécificités liées à la consolidation des OPCVM

En raison de la difficulté technique à pratiquer un retraitement dont l'incidence serait peu significative, certaines méthodes comptables divergent pour les OPCVM consolidés :

- les plus ou moins-values de cession des titres détenus sont calculées par application de la méthode du prix moyen pondéré ;
- les titres obligataires détenus ne font pas l'objet d'un amortissement de surcote-décote.

### 3.4.3.6. Impact des écarts de change sur les plus ou moins-values latentes

Conformément à IAS 21, les écarts de change résultant de la conversion d'instruments financiers sont enregistrés :

- en capitaux propres recyclables pour les éléments non monétaires (actions et autres titres à revenus variables) classés en AFS ;
- en résultat pour les autres instruments financiers.

### 3.4.3.7. Charges d'exploitation

Pour les sociétés d'assurance, les charges d'exploitation (frais généraux) sont d'abord enregistrées dans les comptes sociaux en comptes de charges par nature (classe 9). Elles sont ensuite réparties par centre de responsabilité sur la base d'une appréciation au cas par cas (cas des charges externes), ou au prorata de l'activité et des consommations de chaque centre (cas des charges fonctionnelles).

Les charges sont ensuite réparties à l'aide de clés ou de la méthode « ABC » d'allocation des coûts (Activity Based Costing). Cette dernière méthode consiste à affecter les charges consommées aux différentes opérations concourant à la production des produits à l'aide d'inducteurs de ressources. Les principales clés de répartition utilisées sont les effectifs et les actes de gestion.

Les répartitions effectuées permettent d'affecter les charges d'exploitation à l'une des destinations prévues par le Code des Assurances, à savoir :

- frais d'acquisition ;
- frais d'administration ;
- frais de gestion des sinistres ;
- frais de gestion des placements ;
- autres charges techniques et non techniques.

En fonction de ce rattachement, les charges par nature sont déversées trimestriellement dans les comptes de classe 6 des comptes sociaux et viennent alimenter les destinations du compte de résultat consolidé.

### 3.4.3.8. Commissions

Les commissions de placement (sur chiffre d'affaires et variation de stock) des contrats d'assurance sont comptabilisées en *Frais d'acquisition*.

Les commissions sur encours vie, les commissions assises sur le résultat technique prévoyance, les commissions de performance en dommages et prévoyance, ainsi que les autres commissions sont classées en *Frais d'administration*.

### 3.4.3.9. Impôts sur les résultats

Au titre de l'exercice 2021, le taux normal de l'impôt sur les sociétés pour les sociétés établies en France est fixé à :

- 26,5% pour les redevables de l'impôt ayant un chiffre d'affaires inférieur à 250 M€ ;

- et 27,5% pour les redevables de l'impôt ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 M€.

L'impôt sur les sociétés pour l'exercice clos est calculé selon les dispositions fiscales en vigueur. La charge comptabilisée comprend la contribution sociale de 3,3 % instituée par la loi 99-1140 du 29 décembre 1999.

Le taux d'impôt français (hors contribution sociale) sera ensuite ramené à 25% à partir de 2022.

Quant à la filiale luxembourgeoise, Natixis Life, le taux d'impôt s'établit à 24,94 % (taux identique à celui appliqué au 31 décembre 2020).

Pour le calcul des impôts différés, Natixis Assurances applique le taux d'impôt annuel adéquat en fonction de l'échéancier de retournement de chacune des différences temporelles. Dans le cas où l'horizon de retournement n'est pas connu, il est fait l'hypothèse que le retournement se fera au-delà de 2022.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est classée en *Charges d'exploitation avec les impôts et taxes* et non pas en *Impôts sur les résultats*.

En application de la norme IAS 20 - Comptabilisation des subventions publiques, le crédit d'impôt de recherche est classé en *Autres produits techniques* et non pas en *Impôts sur les résultats*.

## 3.4.4. INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs d'activité présentés dans les comptes consolidés sont :

- l'activité Vie, Epargne et Retraite ;
- l'activité Prévoyance et ADE ;
- l'activité Dommages (dommages aux biens, pertes pécuniaires, santé et garantie accidents de la vie).

Ils correspondent à des natures de produits et des environnements réglementaires différents et sont identiques à ceux utilisés dans les états de synthèse à destination du management.

Les secteurs géographiques de Natixis Assurances sont :

- la France (y compris la succursale française de la filiale luxembourgeoise) ;
- le Luxembourg.

## 3.4.5. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté sous le format de l'approche indirecte.

Les opérations sur placement sont classées en activité d'investissement. Les intérêts et les dividendes sont en revanche rattachés aux activités opérationnelles afin de les mettre en face des charges opérationnelles correspondantes. Les flux sont présentés nets de réassurance.

## 3.5. NOTES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

## 3.5.1. INSTRUMENTS FINANCIERS

## 3.5.1.1. Placements

## DÉCOMPOSITION DES PLACEMENTS

(en k€)	06/2021		12/2020	
	Valeur au bilan	% (valeur au bilan)	Valeur au bilan	% (valeur au bilan)
Immobilier de placement au coût amorti	124 191	-	124 736	-
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	971 917	1,01%	964 694	1,02%
Immobilier de placement en UC	430 693	0,45%	447 553	0,47%
<b>Immobilier de placement</b>	<b>1 526 801</b>	<b>1,58%</b>	<b>1 536 983</b>	<b>1,63%</b>
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	786 334	0,81%	787 999	0,83%
Obligations disponibles à la vente	43 160 631	44,68%	43 641 175	46,15%
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	1 868 892	1,93%	2 044 902	2,16%
<b>Obligations</b>	<b>45 815 857</b>	<b>47,43%</b>	<b>46 474 076</b>	<b>49,15%</b>
Actions disponibles à la vente	1 796 083	1,86%	1 591 312	1,68%
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	0,00%	-	0%
<b>Actions</b>	<b>1 796 083</b>	<b>1,86%</b>	<b>1 591 312</b>	<b>1,68%</b>
OPCVM disponibles à la vente	7 460 573	7,72%	6 898 003	7,30%
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	506 984	0,52%	552 200	0,58%
OPCVM détenus à des fins de transaction	5 052 148	5,23%	5 584 489	5,91%
<b>OPCVM</b>	<b>13 019 706</b>	<b>13,48%</b>	<b>13 034 692</b>	<b>13,79%</b>
<b>Sous-total Placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)</b>	<b>60 631 646</b>	<b>62,77%</b>	<b>61 100 081</b>	<b>64,62%</b>
<i>dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>786 334</i>	<i>0,81%</i>	<i>787 999</i>	<i>0,83%</i>
<i>dont placements financiers disponibles à la vente</i>	<i>52 417 287</i>	<i>54,26%</i>	<i>52 130 491</i>	<i>55,13%</i>
<i>dont placements financiers en juste valeur par résultat<sup>(1)</sup></i>	<i>7 428 025</i>	<i>7,69%</i>	<i>8 181 591</i>	<i>8,65%</i>
Prêts & créances	13 215 178	13,68%	13 002 968	13,75%
Placements représentant les contrats en UC comptabilisés selon l'option de juste valeur	21 195 256	21,94%	18 867 623	19,95%
Instruments dérivés actifs	28 862	0,03%	49 297	0,05%
<b>PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>	<b>96 597 743</b>	<b>100,00%</b>	<b>94 556 951</b>	<b>100%</b>
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	(21 862)	-	(14 346)	-

(1) Hors immobilier de placement.

## PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES SUR PLACEMENTS FINANCIERS

Décomposition des placements financiers (en k€)	06/2021				12/2020			
	Coût amorti	Juste valeur	Valeur comptable	Plus-values latentes	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes
<b>Immobilier de placement</b>	<b>1 293 986</b>	<b>1 559 211</b>	<b>1 526 801</b>	<b>265 225</b>	<b>1 302 773</b>	<b>1 566 810</b>	<b>1 536 983</b>	<b>264 037</b>
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	786 334	961 190	786 334	174 856	787 999	991 790	787 999	203 792
Obligations disponibles à la vente	39 937 955	43 160 631	43 160 631	3 222 676	39 396 720	43 641 175	43 641 175	4 244 456
Obligations en option de juste valeur	1 756 189	1 868 892	1 868 892	112 702	1 945 155	2 044 902	2 044 902	99 747
<b>Obligations</b>	<b>42 480 479</b>	<b>45 990 713</b>	<b>45 815 857</b>	<b>3 510 235</b>	<b>42 129 873</b>	<b>46 677 868</b>	<b>46 474 076</b>	<b>4 547 995</b>
Actions disponibles à la vente	1 385 461	1 796 083	1 796 083	410 622	1 351 599	1 591 312	1 591 312	239 713
Actions en option de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actions</b>	<b>1 385 461</b>	<b>1 796 083</b>	<b>1 796 083</b>	<b>410 622</b>	<b>1 351 599</b>	<b>1 591 312</b>	<b>1 591 312</b>	<b>239 713</b>
OPCVM disponibles à la vente	6 219 890	7 460 573	7 460 573	1 240 684	6 002 638	6 898 003	6 898 003	895 365
OPCVM en option de juste valeur	544 320	506 984	506 984	(37 336)	592 867	552 200	552 200	(40 667)
OPCVM détenus à des fins de transaction	5 058 927	5 052 148	5 052 148	(6 779)	5 591 649	5 584 489	5 584 489	(7 160)
<b>OPCVM</b>	<b>11 823 137</b>	<b>13 019 706</b>	<b>13 019 706</b>	<b>1 196 569</b>	<b>12 187 154</b>	<b>13 034 692</b>	<b>13 034 692</b>	<b>847 538</b>
Prêts et créances	13 215 178	13 215 178	13 215 178	-	13 002 968	13 002 968	13 002 968	-
<b>Sous-total Placements financiers (hors immobilier de placement)</b>	<b>68 904 255</b>	<b>74 021 680</b>	<b>73 846 824</b>	<b>5 117 426</b>	<b>68 671 595</b>	<b>74 306 840</b>	<b>74 103 049</b>	<b>5 635 246</b>

## EFFETS DES RELATIONS DE COUVERTURE SUR LES PLACEMENTS AU 30 JUIN 2021

Décomposition des placements (en k€)	Valeur comptable – 06/2021			
	Instruments financiers	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture	Impact des autres instruments dérivés	Valeur cumulée de l'inst. couvert et de l'inst. de couverture
Immobilier de placement au coût amorti	124 191	-	-	124 191
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	971 917	-	-	971 917
Immobilier de placement en UC	430 693	-	-	430 693
<b>Immobilier de placement</b>	<b>1 526 801</b>	-	-	<b>1 526 801</b>
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	786 334	-	-	786 334
Obligations disponibles à la vente	43 160 631	9 670	(2 764)	43 167 537
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	1 868 892	-	-	1 868 892
<b>Obligations</b>	<b>45 815 857</b>	<b>9 670</b>	<b>(2 764)</b>	<b>45 822 763</b>
Actions disponibles à la vente	1 796 083	-	95	1 796 177
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	-	-	-
<b>Actions</b>	<b>1 796 083</b>	-	<b>95</b>	<b>1 796 177</b>
OPCVM disponibles à la vente	7 460 573	-	-	7 460 573
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	506 984	-	-	506 984
OPCVM comptabilisés à des fins de transaction	5 052 148	-	-	5 052 148
<b>OPCVM</b>	<b>13 019 706</b>	-	-	<b>13 019 706</b>
<b>Sous-total Placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)</b>	<b>60 631 646</b>	<b>9 670</b>	<b>(2 669)</b>	<b>60 638 646</b>
<i>dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>786 334</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>786 334</i>
<i>dont placements financiers disponibles à la vente</i>	<i>52 417 287</i>	<i>9 670</i>	<i>(2 669)</i>	<i>52 424 287</i>
<i>dont placements financiers en juste valeur par résultat <sup>(1)</sup></i>	<i>7 428 025</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>7 428 025</i>
Prêts & créances	13 215 178	-	-	13 215 178
Placements représentant les contrats en UC comptabilisés à la juste valeur par résultat	21 195 256	-	-	21 195 256
Autres dérivés de couverture	-	-	-	-
<b>PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>	<b>96 568 881</b>	<b>9 670</b>	<b>(2 669)</b>	<b>96 575 881</b>

(1) Hors immobilier de placement.

## EFFETS DES RELATIONS DE COUVERTURE SUR LES PLACEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Décomposition des placements (en k€)	Valeur comptable – 12/2020			
	Instruments financiers	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture	Impact des autres instruments dérivés	Valeur cumulée de l'inst. couvert et de l'inst. de couverture
Immobilier de placement au coût amorti	124 736	-	-	124 736
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	964 694	-	-	964 694
Immobilier de placement en UC	447 553	-	-	447 553
<b>Immobilier de placement</b>	<b>1 536 983</b>	-	-	<b>1 536 983</b>
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	787 999	-	-	787 999
Obligations disponibles à la vente	43 641 175	24 689	47	43 665 911
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	2 044 902	-	2 312	2 047 214
<b>Obligations</b>	<b>46 474 076</b>	<b>24 689</b>	<b>2 359</b>	<b>46 501 124</b>
Actions disponibles à la vente	1 591 312	-	104	1 591 416
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	-	-	-
<b>Actions</b>	<b>1 591 312</b>	-	<b>104</b>	<b>1 591 416</b>
OPCVM disponibles à la vente	6 898 003	-	7 799	6 905 802
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	552 200	-	-	552 200
OPCVM comptabilisés à des fins de transaction	5 584 489	-	-	5 584 489
<b>OPCVM</b>	<b>13 034 692</b>	-	<b>7 799</b>	<b>13 042 491</b>
<b>Sous-total Placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)</b>	<b>61 100 081</b>	<b>24 689</b>	<b>10 262</b>	<b>61 135 032</b>
<i>dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>787 999</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>787 999</i>
<i>dont placements financiers disponibles à la vente</i>	<i>52 130 491</i>	<i>24 689</i>	<i>7 950</i>	<i>52 163 129</i>
<i>dont placements financiers en juste valeur par résultat <sup>(1)</sup></i>	<i>8 181 591</i>	<i>-</i>	<i>2 312</i>	<i>8 183 904</i>
Prêts & créances	13 002 968	-	-	13 002 968
Placements représentant les contrats en UC comptabilisés à la juste valeur par résultat	18 867 623	-	-	18 867 623
Autres dérivés de couverture	-	-	-	-
<b>PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>	<b>94 507 655</b>	<b>24 689</b>	<b>10 262</b>	<b>94 542 606</b>

(1) Hors immobilier de placement.

## 3.5.1.2. Passifs financiers

## PRÉSENTATION DES PASSIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers passifs (en k€)	06/2021			12/2020		
	Juste valeur	Valeur comptable	% (Valeur comptable)	Juste valeur	Valeur comptable	% (Valeur comptable)
Passifs relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire - hors UC	(2)	19 476 085	72%	(2)	19 589 840	73 %
Passifs relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire - en UC		5 515 163	21%		5 220 216	20 %
<b>Instruments financiers passifs comptabilisés en normes locales (1)</b>		<b>24 991 248</b>	<b>93%</b>	-	<b>24 810 056</b>	<b>93 %</b>
Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire - hors UC	-	-	0%	-	-	0 %
Dettes subordonnées et autres dettes de financement	1 829 702	1 796 491	7%	1 888 446	1 822 087	7 %
Passifs locatifs - IFRS 16	44 147	44 147	0%	51 380	51 380	0 %
<b>Instruments financiers passifs comptabilisés au coût amorti</b>	<b>1 873 849</b>	<b>1 840 638</b>	<b>7%</b>	<b>1 939 826</b>	<b>1 873 467</b>	<b>7 %</b>
Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire - en UC	10 777	10 777	0,0%	10 576	10 576	0 %
<b>Instruments financiers passifs comptabilisés selon l'option de juste valeur</b>	<b>10 777</b>	<b>10 777</b>	<b>0,0%</b>	<b>10 576</b>	<b>10 576</b>	<b>0 %</b>
<b>Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés</b>	<b>21 862</b>	<b>21 862</b>	<b>0,1%</b>	<b>14 346</b>	<b>14 346</b>	<b>0,1 %</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>		<b>26 864 525</b>	<b>100%</b>	-	<b>26 708 445</b>	<b>100 %</b>

(1) Selon les dispositions d'IFRS 4.

(2) La juste valeur des contrats d'investissement à participation discrétionnaire n'a pas été déterminée. En effet, le cadre réglementaire du calcul de la juste valeur des contrats d'assurance et des contrats financiers à participation discrétionnaire n'est pas défini ; il a fait l'objet de nombreux débats à l'occasion des travaux d'élaboration de la future norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance.

## 3.5.1.3. Produits des instruments financiers nets de charges (en k€)

Frais de gestion non ventilés (en k€)	06/2021	06/2020
Frais externes de gestion des placements	(26 990)	(24 622)
Frais internes de gestion des placements	(6 249)	(5 454)
<b>Frais de gestion</b>	<b>(33 239)</b>	<b>(30 076)</b>

Immobilier de placement (en k€)	06/2021	06/2020
Produits des placements	31 044	42 384
Charges des placements	(15 289)	(16 302)
Frais de gestion	(1 936)	(1 851)
Variation de juste valeur hors cessions	(1 396)	27 748
Plus ou moins-values de cession	-	-
Variation des dépréciations	-	-
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>12 423</b>	<b>51 979</b>

<b>Placements détenus jusqu'à l'échéance (en k€)</b>	<b>06/2021</b>	<b>06/2020</b>
Produits des placements	21 149	24 188
Charges des placements	-	-
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	237	128
Variation des dépréciations	(6)	(4)
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>21 380</b>	<b>24 312</b>

<b>Placements disponibles à la vente (en k€)</b>	<b>06/2021</b>	<b>06/2020</b>
Produits des placements	530 548	488 636
Charges des placements	-	-
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	102 024	98 141
Variation des dépréciations	(50 448)	(142 517)
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>582 124</b>	<b>444 260</b>

<b>Placements en option de juste valeur (en k€)</b>	<b>06/2021</b>	<b>06/2020</b>
Produits des placements	94 285	77 836
Charges des placements	-	-
Variations de juste valeur hors cession	16 290	(125 704)
Ajustement Acav	1 046 010	(1 014 852)
Plus ou moins-values de cession	42 728	(13 525)
Variation de la dette envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	-	-
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>1 199 313</b>	<b>(1 076 245)</b>

<b>Placements détenus à des fins de transaction y compris dérivés (en k€)</b>	<b>06/2021</b>	<b>06/2020</b>
Produits des placements	5 452	29 927
Charges des placements	(11 257)	(23 122)
Variations de juste valeur hors cession	(36 080)	56 280
Plus ou moins-values de cession	(14 675)	(5 237)
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>(56 560)</b>	<b>57 848</b>

<b>Prêts et créances (en k€)</b>	<b>06/2021</b>	<b>06/2020</b>
Produits des placements	395 607	205 753
Charges des placements	(23 683)	(142 378)
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	3	-
Variation des dépréciations	-	-
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>371 927</b>	<b>63 375</b>

Total des placements des activités d'assurance	06/2021	06/2020
Frais de gestion non ventilés	(33 239)	(30 076)
Immobilier de placement	12 423	51 979
Placements détenus jusqu'à l'échéance	21 380	24 312
Placements disponibles à la vente	582 124	444 260
Placements en option de juste valeur	1 199 313	(1 076 245)
Placements détenus à des fins de transaction	(56 560)	57 848
Prêts et créances	371 927	63 375
<b>Produits financiers nets de charges hors charges de financement</b>	<b>2 097 368</b>	<b>(464 547)</b>

Parmi les frais de gestion réglés par Natixis Assurances, 13 M€ de commissions et d'honoraires de gestion sont versés à Natixis Investment Managers.

### 3.5.1.4. Provisions pour dépréciation des placements

Provisions pour dépréciation durable ou significative (en k€)	12/2020	Dotation	Reprise sur cession ou remboursement	Reprise sans objet <sup>(1)</sup>	Variation de périmètre	06/2021
Placements détenus jusqu'à l'échéance	756	6	-	(173)	-	589
Placements disponibles à la vente	222 544	50 448	(35 499)	-	-	237 492
<i>dont immobilier</i>	6 345	39 576	-	-	-	45 920
<i>dont obligations</i>	57 027	-	(13 199)	-	-	43 828
<i>dont actions et OPCVM</i>	159 172	10 872	(22 300)	-	-	147 744
<b>Total Provisions pour dépréciation</b>	<b>223 300</b>	<b>50 454</b>	<b>(35 499)</b>	<b>(173)</b>	<b>-</b>	<b>238 081</b>

(1) Provision devenue sans objet ou remboursement partiel.

### 3.5.1.5. Instruments financiers comptabilisés en juste valeur

#### Techniques utilisées pour déterminer la juste valeur

Concernant les principes fondamentaux de valorisation des placements, il faut se référer au § 3.4.2.5.

Natixis Assurances applique la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13.

La majorité des instruments financiers comptabilisés en juste valeur sont évalués à leur cotation (niveau 1). Les titres dont la juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation, faisant référence à des

données de marché ou non, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Les titres à revenu fixe dont les cours correspondent à des prix évalués par un nombre de contributeurs du marché supérieur ou égal à 5 sont comptabilisés en niveau 1, tandis que ceux compris entre 2 et 4 contributeurs sont comptabilisés en niveau 2. Lorsque l'évaluation est faite par un seul contributeur, les titres sont comptabilisés en niveau 3.

Les placements en représentation des contrats en unités de compte sont majoritairement des OPCVM. La juste valeur retenue correspond à la valeur liquidative communiquée par le gérant du fonds, classée en niveau 1.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (en k€)	06/2021			
	Juste valeur totale	Juste valeur déterminée à partir de cotations	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation ne s'appuyant pas sur des données de marché
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Immobilier de placement</b>	<b>1 402 610</b>	-	<b>1 402 610</b>	-
Obligations	43 160 631	36 946 041	3 473 766	2 740 825
Actions	1 712 604	1 664 006	48 594	4
OPCVM	7 374 483	4 730 392	2 644 091	-
Titres de participation	169 569	-	77 536	92 033
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>52 417 287</b>	<b>43 340 438</b>	<b>6 243 987</b>	<b>2 832 862</b>
Obligations	1 868 892	10 278	29 079	1 829 535
OPCVM	5 559 133	5 095 634	463 498	-
<b>Actifs financiers en juste valeur par résultat</b>	<b>7 428 024</b>	<b>5 105 912</b>	<b>492 578</b>	<b>1 829 535</b>
Instruments dérivés actifs	28 862	5 421	23 441	-
Instruments dérivés passifs et dettes rattachées	(21 862)	(5 326)	(16 536)	-
<b>Total actifs et passifs financiers (hors immobilier de placement)</b>	<b>59 852 311</b>	<b>48 446 446</b>	<b>6 743 469</b>	<b>4 662 396</b>
% N	100 %	80,9 %	11,3 %	7,8 %
% N-1	100 %	81,2 %	10,7 %	8,1 %

#### Détail des titres concernés par les techniques de valorisation :

- Actifs financiers disponibles à la vente
  - obligations : niveau 2 - celles évaluées par 2 à 4 contributeurs, certificats de dépôt, FCT valorisés trimestriellement // niveau 3 - 114 obligations évaluées par moins de 2 contributeurs
  - actions : niveau 2 - SCI // niveau 3 - SAS Domue Vie, action non cotée
  - OPCVM : niveau 2 - SCPI peu liquides, FCPR valorisés trimestriellement ;
  - titres de participation : niveau 3 - Inter Mutuelle Assistance, Surassur et SICAV Belge.
- Actifs financiers en juste valeur par résultat :
  - obligations : niveau 3 - 131 obligations évaluées par moins de 2 contributeurs ;
  - OPCVM : niveau 2 - SCPI peu liquides.
- Instruments dérivés :
  - niveau 1 - futures listés ;
  - niveau 2 - caps, swaps de taux et devise.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (en k€)	12/2020			
	Juste valeur totale	Juste valeur déterminée à partir de cotations	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation ne s'appuyant pas sur des données de marché
<b>Immobilier de placement</b>	<b>1 412 247</b>	-	<b>1 412 247</b>	-
Obligations	43 641 175	37 490 999	3 237 631	2 912 546
Actions	1 514 912	1 467 416	47 492	4
OPCVM	6 812 578	4 331 164	2 481 414	-
Titres de participation	161 826	-	70 505	91 321
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>52 130 491</b>	<b>43 289 579</b>	<b>5 837 042</b>	<b>3 003 870</b>
Obligations	2 044 902	88 751	69 470	1 886 681
OPCVM	6 136 689	5 637 358	499 331	-
<b>Actifs financiers en juste valeur par résultat</b>	<b>8 181 591</b>	<b>5 726 109</b>	<b>568 802</b>	<b>1 886 681</b>
Instruments dérivés actifs	49 297	14 690	34 607	-
Instruments dérivés passifs et dettes rattachées	(14 346)	(4 473)	(9 873)	-
<b>Total actifs et passifs financiers (hors immobilier de placement)</b>	<b>60 347 033</b>	<b>49 025 905</b>	<b>6 430 577</b>	<b>4 890 551</b>
% N	100 %	81,2 %	10,7 %	8,1 %
% N-1	100 %	80,9 %	11,4 %	7,7 %

### Variation des titres évalués selon le niveau 3

(en k€)	06/2021								
	Ouverture niveau 3	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		Transactions de la période		Reclassement de la période			Clôture du niveau 3
		Au compte de résultat	En capitaux propres	Achats	Ventes	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3	Autres	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	1 886 681	26 988	-	48 077	(232 182)	-	99 971	-	1 829 535
Actifs financiers disponibles à la vente	3 003 870	2 810	(2 532)	102 406	(204 089)	(207 598)	137 995	-	2 832 862
<b>Total</b>	<b>4 890 551</b>	<b>29 797</b>	<b>(2 532)</b>	<b>150 484</b>	<b>(436 272)</b>	<b>(207 598)</b>	<b>237 966</b>	<b>-</b>	<b>4 662 396</b>

### 3.5.2. DETTES DE FINANCEMENT

#### Ventilation des dettes financières par échéance contractuelle

Nature des dettes financières <sup>(1)</sup> (en k€)	Répartition de la valeur comptable au 30/06/2021 par échéance			Valeur comptable 06/2021	Valeur comptable 12/2020
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		
Emprunts subordonnés à durée déterminée souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE	12 703	383 000	475 000	870 703	859 970
Emprunts subordonnés à durée déterminée souscrits à l'extérieur du groupe	-	-	-	-	-
<b>Total Emprunts à durée déterminée</b>	<b>12 703</b>	<b>383 000</b>	<b>475 000</b>	<b>870 703</b>	<b>859 970</b>
Emprunts subordonnés à durée indéterminée souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE <sup>(2)</sup>	1 729	-	273 500	275 229	274 389
Emprunts subordonnés à durée indéterminée souscrits à l'extérieur du groupe <sup>(3)</sup>	6 292	-	251 000	257 292	251 069
<b>Total Emprunts à durée indéterminée</b>	<b>8 022</b>	<b>-</b>	<b>524 500</b>	<b>532 522</b>	<b>525 457</b>
<b>Total des dettes subordonnées</b>	<b>20 724</b>	<b>383 000</b>	<b>999 500</b>	<b>1 403 224</b>	<b>1 385 427</b>
Autres dettes de financement souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE	84 158	309 000	-	393 158	436 659
Autres dettes de financement souscrits à l'extérieur du groupe	-	-	-	-	-
<b>Total des dettes de financement</b>	<b>104 883</b>	<b>692 000</b>	<b>999 500</b>	<b>1 796 383</b>	<b>1 822 086</b>

(1) Les dettes à court terme sont supposées à moins d'un an.

(2) Emprunts à durée indéterminée avec call à 10 ans (22 M€ à fin 2022) ; autres emprunts : call tous les ans (1<sup>re</sup> date de call dépassée).

(3) Emprunts à durée indéterminée avec call à 11 ans (251 M€ à fin 2025).

### 3.5.3. RISQUES DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE

Tableau de réconciliation des contrats en UC (k€)	Stock au 30/06/2021	Stock au 31/12/2020
SCI consolidée en représentation des contrats en UC	430 693	447 553
Autres placements financiers en représentation des contrats en UC	21 195 256	18 867 623
<b>Total valeur comptable des actifs représentant les contrats en UC (a)</b>	<b>21 625 949</b>	<b>19 315 176</b>
Provisions techniques des contrats d'assurance en UC	16 504 468	14 035 142
Passifs des contrats financiers en UC	5 525 940	5 230 792
<b>Total des passifs des contrats en UC hors garantie plancher (b)</b>	<b>22 030 408</b>	<b>19 265 934</b>
dont PSAP UC (c)	-	-
Provision pour garantie plancher	190 695	174 777
<b>Total des passifs relatifs aux contrats en UC</b>	<b>22 221 103</b>	<b>19 440 711</b>
<b>Sur ou sous-couverture liée au décalage temporaire d'investissement (a) - (b)</b>	<b>(404 459)</b>	<b>49 242</b>
Sur ou sous-couverture hors PSAP UC (a) - (b) + (c)	(404 459)	49 242

Le désadossement constaté à fin juin 2021 est principalement expliqué par des décalages temporels induits par des supports à fenêtre de commercialisation. Ceux-ci sont enregistrés au passif sur le premier semestre, tandis que les investissements correspondant à l'actif sont programmés sur le second semestre, conformément au calendrier de l'émetteur.

### 3.5.4. ANNEXES IFRS 9 PENDANT LA PÉRIODE DE TRANSITOIRE

#### Décomposition des placements financiers par nature à la date de clôture

Décomposition des placements financiers (k€)	Nature de l'actif	06/2021		12/2020	
		Juste valeur	Variation de la juste valeur	Juste valeur	Variation de juste valeur
Actifs dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des paiements d'intérêts	Obligations	39 936 479	(1 207 076)	41 417 949	586 239
	OPCVM	-	-	-	-
	Prêts & créances	1 916 970	-	1 747 251	-
	Instrument dérivé actif	-	-	-	-
	<b>Total (1)</b>	<b>41 853 448</b>	<b>(1 207 076)</b>	<b>43 165 200</b>	<b>586 239</b>
Autres actifs financiers	Obligations	6 054 235	26 110	5 259 919	(15 863)
	Actions	1 796 083	178 014	1 591 312	(51 093)
	OPCVM	13 019 706	452 943	13 034 692	299 868
	Prêts & créances	-	-	-	-
	Placements représentant les contrats UC comptabilisés selon l'option de juste valeur	21 195 256	303 865	18 867 623	303 865
	Instrument dérivé actif	28 862	31 409	49 297	31 409
	<b>Total (2)</b>	<b>42 094 141</b>	<b>992 340</b>	<b>38 802 844</b>	<b>568 186</b>
Actifs régis par d'autres normes qu'IFRS 9_IAS 39	Immobilier de placement	1 559 211	(1 396)	1 566 810	234 211
	Dépôts auprès des cédantes et avances sur polices	11 298 209	-	11 255 717	-
	<b>Total (3)</b>	<b>12 857 420</b>	<b>(1 396)</b>	<b>12 822 526</b>	<b>234 211</b>
<b>Total des placements financiers</b>	<b>(1)+(2)+(3)</b>	<b>96 805 010</b>	<b>(216 131)</b>	<b>94 790 570</b>	<b>1 388 636</b>

#### Décomposition des titres SPPI (seulement des flux de paiement de principal et d'intérêts) par poche de rating

Décomposition des titres SPPI par poche de rating (k€)	Notation des actifs	06/2021		12/2020	
		Valeur comptable <sup>(1)</sup>	Juste valeur	Valeur comptable <sup>(1)</sup>	Juste valeur
Titres obligataires dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des paiements d'intérêts	AAA	2 124 493	2 264 403	1 854 411	2 003 763
	AA	12 189 285	13 986 538	12 549 906	15 045 707
	A	12 860 392	13 615 903	11 003 190	11 838 827
	BBB	8 438 165	8 998 658	10 006 967	10 869 609
<b>Sous-total des titres obligataires "Low credit risque"</b>		<b>35 612 335</b>	<b>38 865 503</b>	<b>35 414 474</b>	<b>39 757 906</b>
Titres obligataires dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des paiements d'intérêts	< BBB	735 554	753 064	664 232	682 292
	Non noté	2 214 581	2 234 881	2 710 077	2 725 002
<b>Sous-total des titres obligataires hors "Low credit risque"</b>		<b>2 950 136</b>	<b>2 987 946</b>	<b>3 374 309</b>	<b>3 407 295</b>
<b>Total des titres obligataires dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des paiements d'intérêts</b>		<b>38 562 471</b>	<b>41 853 448</b>	<b>38 788 783</b>	<b>43 165 200</b>

(1) Avant correction de valeur pour dépréciation.

### 3.5.5. INSTRUMENTS FINANCIERS SOUMIS À LA RÉFORME DES INDICES

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers par indice devant faire l'objet d'une transition dans le cadre de la réforme des indices. Les instruments financiers présentés sont les instruments dont la maturité excède le 31 décembre 2021. Les titres sont reportés valorisation incluse.

en k€	Actifs financiers	Passifs financiers	Dérivés (notionnels)
EURIBOR - Euro Interbank Offered Rate	2 685 009	-	2 600 000
LIBOR - London Interbank Offered Rate - USD Secured Overnight Financing Rate (SOFR)	56 639	-	-
<b>Total</b>	<b>2 741 649</b>	<b>-</b>	<b>2 600 000</b>

### 3.6. NOTES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

#### 3.6.1. CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

Valeur comptable (k€)	06/2021	12/2020
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	69 494 346	63 938 805
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	25 002 025	24 820 632
Participation aux bénéfices différée passive	4 232 159	4 691 064
<b>Passifs relatifs aux contrats</b>	<b>98 728 530</b>	<b>93 450 501</b>
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	(18 035 674)	(16 503 695)
<b>Actifs relatifs aux contrats</b>	<b>(18 035 674)</b>	<b>(16 503 695)</b>
<b>TOTAL ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS</b>	<b>80 692 856</b>	<b>76 946 806</b>

## 3.6.1.1. Provisions techniques des contrats d'assurance

PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS D'ASSURANCE  
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Valeur comptable (en k€)	Vie, Épargne, Retraite		ADE et Prévoyance <sup>(1)</sup>		Dommages		Total Assurance	
	06/2021	12/2020	06/2021	12/2020	06/2021	12/2020	06/2021	12/2020
Provisions mathématiques	47 894 967	45 204 277	228 919	195 300	-	-	48 123 886	45 399 577
Provisions pour primes non acquises	-	-	8 197	3 899	558 194	459 797	566 391	463 696
Provisions pour sinistres (a)	735 148	641 398	651 868	607 332	1 105 609	1 068 725	2 492 625	2 317 455
Provision résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	1 680 228	1 608 957	-	-	-	-	1 680 228	1 608 957
Autres provisions	-	-	75 480	73 059	51 268	40 919	126 748	113 978
<b>Provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC</b>	<b>50 310 343</b>	<b>47 454 632</b>	<b>964 463</b>	<b>879 590</b>	<b>1 715 072</b>	<b>1 569 441</b>	<b>52 989 878</b>	<b>49 903 663</b>
<b>Provisions techniques brutes - contrats d'assurance en UC</b>	<b>16 504 468</b>	<b>14 035 142</b>	-	-	-	-	<b>16 504 468</b>	<b>14 035 142</b>
Provisions mathématiques et provisions pour participation aux bénéfices cédées	10 007 031	9 118 433	-	-	-	-	10 007 031	9 118 433
Provisions pour primes non acquises et autres provisions cédées	-	-	66 716	61 934	21 561	21 084	88 277	83 018
Provisions pour sinistres cédées (b)	364 159	328 060	152 074	145 310	161 225	154 475	677 458	627 845
Provisions résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC</b>	<b>10 371 190</b>	<b>9 446 493</b>	<b>218 790</b>	<b>207 243</b>	<b>182 786</b>	<b>175 560</b>	<b>10 772 766</b>	<b>9 829 296</b>
<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques - contrats d'assurance en UC</b>	<b>4 514 683</b>	<b>3 981 123</b>	-	-	-	-	<b>4 514 683</b>	<b>3 981 123</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS NETS RELATIFS À DES CONTRATS D'ASSURANCE</b>	<b>51 928 938</b>	<b>48 062 158</b>	<b>745 673</b>	<b>672 347</b>	<b>1 532 286</b>	<b>1 393 881</b>	<b>54 206 897</b>	<b>50 128 386</b>
(1) Vie et Non Vie								
(a) dont IBNR bruts	-	-	439 884	399 758	145 835	170 966	585 719	570 724
(b) dont IBNR cédés	-	-	48 839	96 269	26 871	23 030	75 711	119 299

Les activités des produits Multirisque des Accidents de la Vie (MAV), Garantie des Moyens de Paiement (GMP) et Santé sont classées en Dommages. Tous les contrats d'assurance appartiennent à la zone géographique France.

## 3.6.1.2. Passifs relatifs à des contrats financiers

PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS FINANCIERS  
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Valeur comptable (en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance et Dommages		Total Contrats financiers	
	06/2021	12/2020	06/2021	12/2020	06/2021	12/2020
Provisions mathématiques (b)	18 496 472	18 568 981	-	-	18 496 472	18 568 981
Provisions pour primes non acquises	-	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres (a) (c)	340 273	357 215	-	-	340 273	357 215
Provision résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	639 340	663 644	-	-	639 340	663 644
Autres provisions	-	-	-	-	-	-
<b>Passifs bruts relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire hors UC</b>	<b>19 476 085</b>	<b>19 589 840</b>	-	-	<b>19 476 085</b>	<b>19 589 840</b>
<b>Passifs bruts relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire hors UC</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Passifs bruts relatifs à des contrats financiers en UC (d)</b>	<b>5 525 940</b>	<b>5 230 792</b>	-	-	<b>5 525 940</b>	<b>5 230 792</b>
Provisions mathématiques et provisions pour participation aux bénéfices cédées	2 549 343	2 516 889	-	-	2 549 343	2 516 889
Provisions pour primes non acquises cédées, autres provisions cédées	-	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres cédées	-	-	-	-	-	-
Provisions résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	-	-	-	-	-	-
Autres provisions cédées	-	-	-	-	-	-
<b>Part des cessionnaires dans les passifs des contrats financiers avec participation discrétionnaire hors UC</b>	<b>2 549 343</b>	<b>2 516 889</b>	-	-	<b>2 549 343</b>	<b>2 516 889</b>
<b>Part des cessionnaires dans les passifs des contrats financiers sans participation discrétionnaire hors UC</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Part des cessionnaires dans les passifs relatifs à des contrats financiers en UC</b>	<b>198 882</b>	<b>176 387</b>	-	-	<b>198 882</b>	<b>176 387</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS NETS RELATIFS À DES CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>22 253 800</b>	<b>22 127 356</b>	-	-	<b>22 253 800</b>	<b>22 127 356</b>

(a) dont IBNR = 0

(b) dont PM euros brutes zone Luxembourg	3 626 297	3 413 227	-	-	3 626 297	3 413 227
(c) dont PSAP brutes zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-
(d) dont PM UC brutes zone Luxembourg	2 443 819	2 242 309	-	-	2 443 819	2 242 309
(d) dont PSAP UC brutes zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-
Passifs cédés zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL PASSIFS ZONE LUXEMBOURG</b>	<b>6 070 115</b>	<b>5 655 537</b>	-	-	<b>6 070 115</b>	<b>5 655 537</b>

La succursale française de la filiale luxembourgeoise fait partie de la zone France.

## 3.7. AUTRES NOTES

## 3.7.1. BILAN

## ÉCARTS D'ACQUISITION

Répartition des écarts d'acquisition par entité consolidée (en k€)	06/2021			12/2020		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
BPCE Vie	16 412	-	16 412	16 412	-	16 412
Natixis Life	1 235	-	1 235	1 235	-	1 235
<b>Total</b>	<b>17 647</b>	<b>-</b>	<b>17 647</b>	<b>17 647</b>	<b>-</b>	<b>17 647</b>

Il n'y a pas eu de mouvements en 2020 sur le poste d'écart d'acquisition.

Conformément à IAS 28.32 et IAS 28.42 :

- le goodwill relatif à l'acquisition de la filiale libanaise Adir pour 1,7 M€ est classé au poste Investissements dans les entreprises associées depuis 2017 ; Ce dernier est déprécié à 100% au 31 décembre 2020 (cf. *Faits marquants*)
- le goodwill relatif à l'acquisition de la SCI DUO Paris pour 50 M€ est classé au poste Immeuble de placement.

Conformément à IAS 27 et à la méthode appliquée par Natixis pour les regroupements d'entreprises placées durablement sous contrôle commun, l'écart d'acquisition des intérêts minoritaires de BPCE Assurances (2015 et 2017) et BPCE APS (2018) a été imputé directement sur les capitaux propres du groupe.

## FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Détail des frais d'acquisition reportés (en k€)	06/2021			12/2020		
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Frais d'acquisition reportés et assimilés sur activités vie	307 597	(112 785)	194 812	307 597	(102 532)	205 065
Frais d'acquisition reportés sur activités Non Vie			76 526			59 498
<b>Total</b>	<b>307 597</b>	<b>(112 785)</b>	<b>271 338</b>	<b>307 597</b>	<b>(102 532)</b>	<b>264 563</b>

Lors de la signature du Traité Stock en 2016, une commission de 308 M€ a été payée à CNP Assurances dans le cadre de la mise en place de la réassurance de 10% des encours du réseau Caisse d'Epargne. Cette dernière a fait l'objet d'une comptabilisation en frais d'acquisition reportés, amortis sur 15 ans.

Nous réalisons annuellement un test de dépréciation consistant à vérifier que la somme actualisée des résultats futurs dégagés par le traité dans les prochaines années est supérieure à la valeur nette comptable.

## COMPOSITION DES RÉSERVES AFS

Décomposition des réserves AFS - part du groupe (en k€)	06/2021	12/2020
Réserve de réévaluation titres à revenu fixe	3 239 240	4 267 505
Réserve de réévaluation titres à revenu fixe - titres reclassés	-	-
Réserve de réévaluation titres à revenu variable	1 662 310	1 143 762
<b>Réserve de réévaluation</b>	<b>4 901 550</b>	<b>5 411 268</b>
Réserve de participation aux bénéfices différée	(4 168 817)	(4 612 386)
Réserve d'impôts différés	(189 205)	(206 425)
<b>Effet de la réévaluation des actifs financiers AFS</b>	<b>543 528</b>	<b>592 457</b>
Réserve de réévaluation - instruments dérivés CFH	(14 529)	(15 799)
Réserve de PB différée - instruments dérivés CFH	12 640	13 745
Réserve d'impôts différés - instruments dérivés CFH	488	531
<b>Effet de la réévaluation des instruments dérivés de couverture</b>	<b>(1 401)</b>	<b>(1 523)</b>
<b>Réserve de réévaluation recyclable nette de comptabilité reflet</b>	<b>542 127</b>	<b>590 933</b>

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Détail des provisions pour risques et charges (en k€)	06/2021	12/2020
Provision pour litiges	12 492	11 942
Provision pour médailles du travail, IFC et congés anniversaire	25 040	22 862
Autres provisions	-	-
<b>Total Provisions pour risques et charges</b>	<b>37 532</b>	<b>34 804</b>

## ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Sources d'impôts différés <sup>(a)</sup> (en k€)	06/2021			12/2020		
	Base	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Base	Impôt différé actif	Impôt différé passif
Provision pour passifs sociaux	2 755			2 380		
Autres provisions non déduites	258 645			270 482		
Annulation provision d'égalisation	(64 431)			(59 599)		
Autres sources d'impôts différés par résultat	135 821			212 000		
<b>Total des sources d'impôts différés par résultat</b>	<b>332 789</b>	<b>154 099</b>	<b>10 719</b>	<b>425 261</b>	<b>(96)</b>	<b>(146 822)</b>
Sources d'impôts différés sur OCI recyclables	(701 568)	(152 777)	28 376	(773 378)	-	197 169
Sources d'impôts différés sur OCI non recyclables	60 737	633	-	51 363	116	(634)
<b>Total des sources d'impôts différés</b>	<b>(308 042)</b>	<b>1 955</b>	<b>39 095</b>	<b>(296 755)</b>	<b>20</b>	<b>49 713</b>

(a) Les sources d'impôts différés génératrices d'impôts différés actifs sont signées avec un signe positif, celles engendrant des impôts différés passifs avec un signe négatif

### 3.7.2. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements (k€)	06/2021	12/2020
Caution de BPCE sur les opérations de prêt de titres	3 000 000	3 000 000
Garantie autonome à première demande apportée par Natixis pour un contrat collectif	-	2 000 000
Autres cautions reçues	863 309	910 621
Découvert autorisé auprès de Natixis	5 000	5 000
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	6 650 911	5 732 575
<b>Engagements reçus</b>	<b>10 519 220</b>	<b>11 648 196</b>
Investissement restant à libérer (FCPR et FCT)	3 661 012	3 414 512
Cautions et avals donnés	14 049	13 585
<b>Engagements donnés</b>	<b>3 675 061</b>	<b>3 428 097</b>

Garantie autonome à première demande accordée par Natixis pour un contrat collectif : cette garantie n'est plus mentionnée en engagement reçu depuis le 30 juin 2021 ; elle est en effet accordée directement au souscripteur du contrat collectif sans passer par Natixis Assurances.

Engagement donné vis-à-vis d'ADIR : dans une lettre adressée le 22 décembre 2020 à l'autorité de contrôle libanaise, Natixis Assurances s'est engagé à couvrir à hauteur de sa participation une insuffisance qui pourrait impacter le capital de la compagnie ADIR à l'occasion de la clôture des comptes de juin 2021. Il n'a pas été identifié de risque élevé de recapitalisation à l'occasion de la clôture des comptes de juin 2021.

### 3.7.3. COMPTE DE RÉSULTAT

#### PRIMES ACQUISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance et ADE		Dommages		Total	
	06/2021	06/2020	06/2021	06/2020	06/2021	06/2020	06/2021	06/2020
<b>Primes acquises</b>	<b>6 604 696</b>	<b>4 056 580</b>	<b>594 239</b>	<b>507 096</b>	<b>629 074</b>	<b>574 888</b>	<b>7 828 008</b>	<b>5 138 564</b>
dont primes acquises zone France	6 200 114	3 889 540	594 239	507 096	629 074	574 888	7 423 426	4 971 524
dont primes acquises zone Luxembourg	404 582	167 040	-	-	-	-	404 582	167 040

La zone Luxembourg inclut uniquement le siège luxembourgeois de Natixis Life (la succursale française de Natixis Life figure dans la zone France).

#### COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en M€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance et ADE		Dommages		Autres		Total	
	06/2021	06/2020	06/2021	06/2020	06/2021	06/2020	06/2021	06/2020	06/2021	06/2020
Produit net bancaire	196	186	137	123	172	170	10	(2)	516	476
Frais généraux format bancaire	(94)	(95)	(34)	(32)	(103)	(95)	(18)	(15)	(249)	(237)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>102</b>	<b>90</b>	<b>103</b>	<b>91</b>	<b>69</b>	<b>75</b>	<b>(8)</b>	<b>(17)</b>	<b>267</b>	<b>239</b>
Charge de financement									(21)	(19)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées									3	(13)
Impôts sur les résultats									(66)	(72)
<b>Résultat net consolidé</b>									<b>182</b>	<b>136</b>
dont résultat opérationnel zone France	97	84	103	91	69	75	(8)	(17)	262	233
dont résultat opérationnel zone Luxembourg	5	7	-	-	-	-	-	-	5	7

Le résultat opérationnel *Autres* correspond à BPCE APS, à la holding, à des frais généraux de projets de transformation ainsi qu'à la contribution exceptionnelle au fond de solidarité d'aide aux TPE et travailleurs indépendants.

## CHARGE D'IMPÔT

Décomposition de la charge d'impôt (en k€)	06/2021	06/2020
Charge d'impôt exigible	(61 605)	(58 991)
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	(1 006)	2 099
Charge d'impôt différé afférent aux différences temporelles	(3 315)	(14 837)
<b>Charge d'impôt totale</b>	<b>(65 926)</b>	<b>(71 729)</b>

## RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT TOTALE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

(en k€)	06/2021	06/2020
+ Résultat net - part du groupe	182 126	136 251
+ Résultat net - part des minoritaires	4	9
+ Impôt de l'exercice	65 926	71 729
- Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(2 858)	12 600
<b>Résultat comptable consolidé avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mise en équivalence</b>	<b>245 198</b>	<b>220 590</b>
+/- Différences permanentes	9 781	18 453
<b>Résultat fiscal consolidé</b>	<b>254 979</b>	<b>239 133</b>
x Taux d'impôt théorique	28,40%	32,02%
<b>= Impôt théorique</b>	<b>(72 414)</b>	<b>(76 570)</b>
+ Crédits d'impôt et avoirs fiscaux	2 928	3 023
+ Impôt au taux réduit	129	310
+ Différences de taux d'impôt sur filiales étrangères	26	149
+ Effets des différences permanentes	(7 003)	(10 640)
+ Impôt sur exercices antérieurs et autres éléments	10 408	11 999
<b>= Charge d'impôt de l'exercice</b>	<b>(65 926)</b>	<b>(71 729)</b>
Dont Impôt exigible	(62 611)	(56 892)
Impôt différé	(3 315)	(14 837)

## 3.8. ÉVÈNEMENTS POST CLÔTURE

Néant.

## 4. RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS  
(PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2021)

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**MAZARS**

61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes  
sur les comptes intermédiaires consolidés condensés**

**(Période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2021)**

Au Président du Conseil d'administration

**NATIXIS ASSURANCES**

30 avenue Pierre Mendès France  
75013 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Natixis Assurances et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés condensés de la société Natixis Assurances relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2021 (ci-après « les Comptes »), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des Comptes. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces Comptes ont été arrêtés sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les Comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des Comptes avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

**NATIXIS ASSURANCES**

*Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires consolidés condensés  
Période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2021 - Page 2*

---

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Fait à Paris La Défense et Neuilly sur Seine, le 24 septembre 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

 - Emmanuel Benoist

 

Sébastien ARNAULT

Emanuel BENOIST

Guillaume WADOUX